ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DÉPARTEMENTAUX

Journées d'étude annuelles
Château de Chamerolles (Loiret),
26-27 septembre 2022

Conférence de clôture

Libres propos sur la lecture publique et les bibliothèques départementales d'hier à demain

Diaporama enrichi de textes pour la version publiée en ligne

Dominique Lahary – dom.lahary@orange.fr
http://www.lahary.fr/pro | http://lahary.wordpress.com

Je ne prétends pas à l'exhaustivité, j'ai mes angles morts

J'essaierai d'appeler un chat un chat.

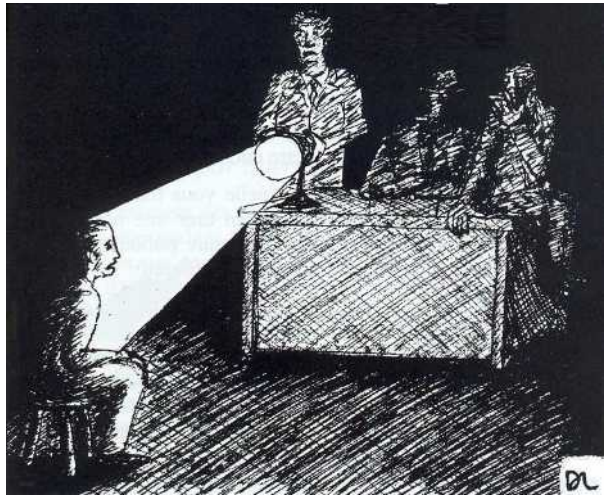

Je vous ferai quelques aveux.

Et surtout j'aborderai la question du sens, la perte de sens, la recherche du sens.

PARALLAXE

Je ferai à plusieurs reprises l'éloge de la parallaxe : se déplacer dans l'espace symbolique pour changer de point de vue, pour voir du point de vue de l'autre, pour se mettre à la place ce l'autre.

En 1998, j'ai préparé avec Alain Caraco des journées d'étude délibérément pédagogiques. Nous nous penchions sur ce nouveau monde qui naissait et où nous sentions que les bibliothèques avaient toute leur part.

Photo D. Lahary CCO

Journées qui se déroulèrent au Futuroscope de Poitiers, dans un bâtiment futuriste aujourd'hui délaissé, en marge du parc à thème actuel.

Journées d'étude 1998 : Les BDP dans la société de l'information

Les journées d'étude de Poitiers ont eu lieu du jeudi 12 au samedi 14 novembre 1998.

Organisateur scientifique : Alain Caraco (Savoie)

Hôte : Marcelle Guitton (Vienne)

Présentation des journées d'étude
Martine Blanchard (Présidente de l'ADBDP)

Dominique Lahary. *40 ans de lecture publique : un regard subjectif. BPI, 16 octobre 2017*

Le 1er site de l'ADBDP, ancêtre de l'ABD, conçu par Alain Caraco

les 10 atouts politiques des bibliothèques

1 LA BIBLIOTHÈQUE EST UN ÉQUIPEMENT PREMIER DANS LE DISPOSITIF DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES, AGILE, SOUPLE, ADAPTABLE ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES MUTATIONS.

Extrait de cette brochure :

Plan

La lecture publique

La recomposition territoriale

Les bibliothèques départementales

La lecture publique

« Lecture publique ? »

Lecture

Livre

Bibliothèque

Publique !

« Lecture publique » : une expression du jargon professionnel et politique désormais consacrée par la loi. Au-delà de la lecture de livres, de la signification originelle du mot « Bibliothèque », elle revêt renvoie à toutes les fonctions attribuées aux bibliothèques aujourd'hui.
Le 2e terme la rattache opportunément aux services publics et aux politiques publiques.

Ça part dans tous les sens

Depuis une vingtaine d'année, la lecture publique semble partir dans tous les sens, suscitant dans interrogation l'intérieur et à l'extérieur de notre profession...

… jusqu'à un sentiment de perte de sens.

Ça part dans tous les sens

On prête ou distribue n'importe quoi

- Jeux
- Instruments de musique
- Outils
- Matériels
- même des graines

On fait n'importe quoi

- Des animations à tout va, des séances de jeux
- Des ateliers aux noms étranges (FabLab...)
- De l'aide aux démarches administratives

On fait/laisse (plus ou moins) participer des usagers

On se retrouve soudain avec des missions nouvelles

- Éducation aux médias et à l'information...

Non à la ligne claire !

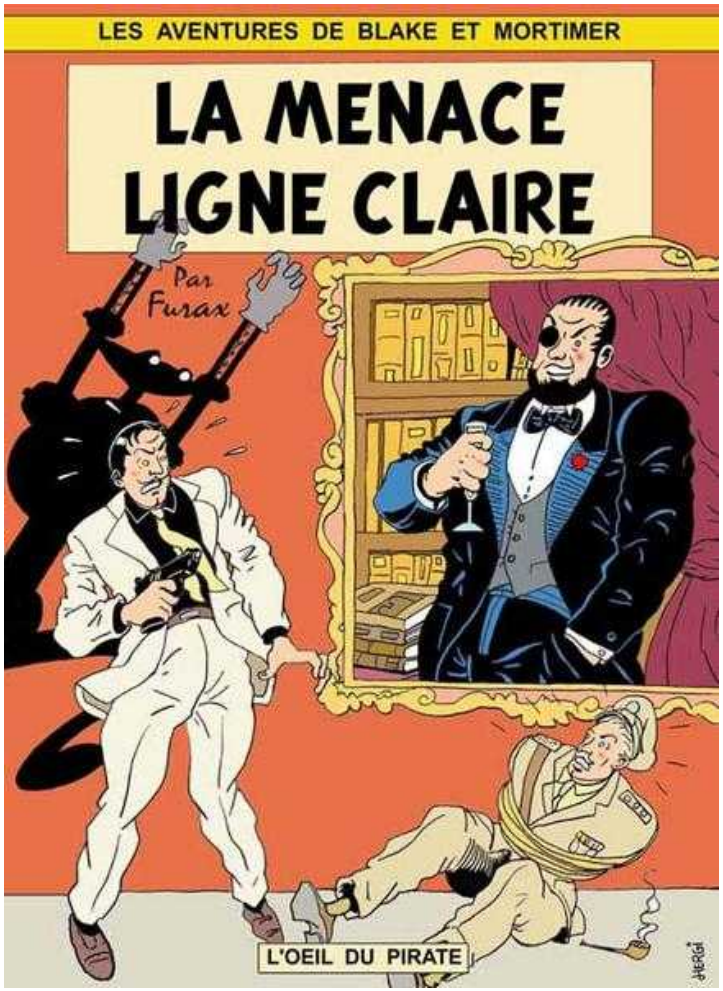

Qu'est-ce qui relève de la bibliothèque…

… et qu'est-ce qui n'en relève pas ?

Les limites de ce que fait ou a à faire une bibliothèques sont floues et varient selon les contextes et acteurs locaux.

Soudain...

… par la grâce d'un mémoire d'élève conservateur, Mathilde Servet introduit en 2009 chez les bibliothécaires français un concept déjà connu de nos collègues américains.

L’expression a rapidement fait florès mais je voudrais revenir au sens originel de ce concept forgé au début des années 1980 sans référence aucune aux bibliothèques.

Le sociologue Ray Oldenburg distingue le 1er lieu, celui du domicile

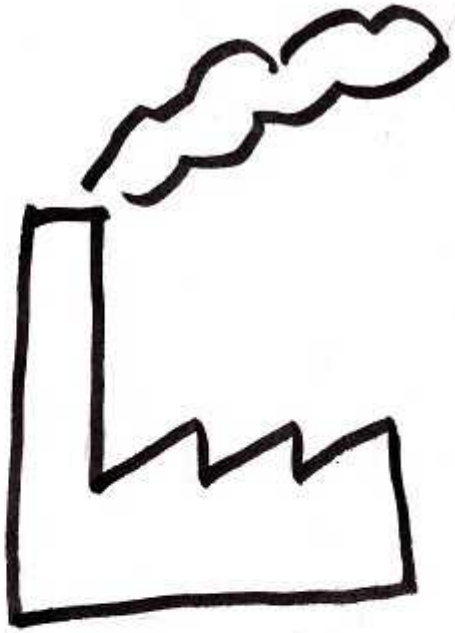

le second, celui du travail…

Et les 3e lieux, ceux de la sociabilité et du libre séjour

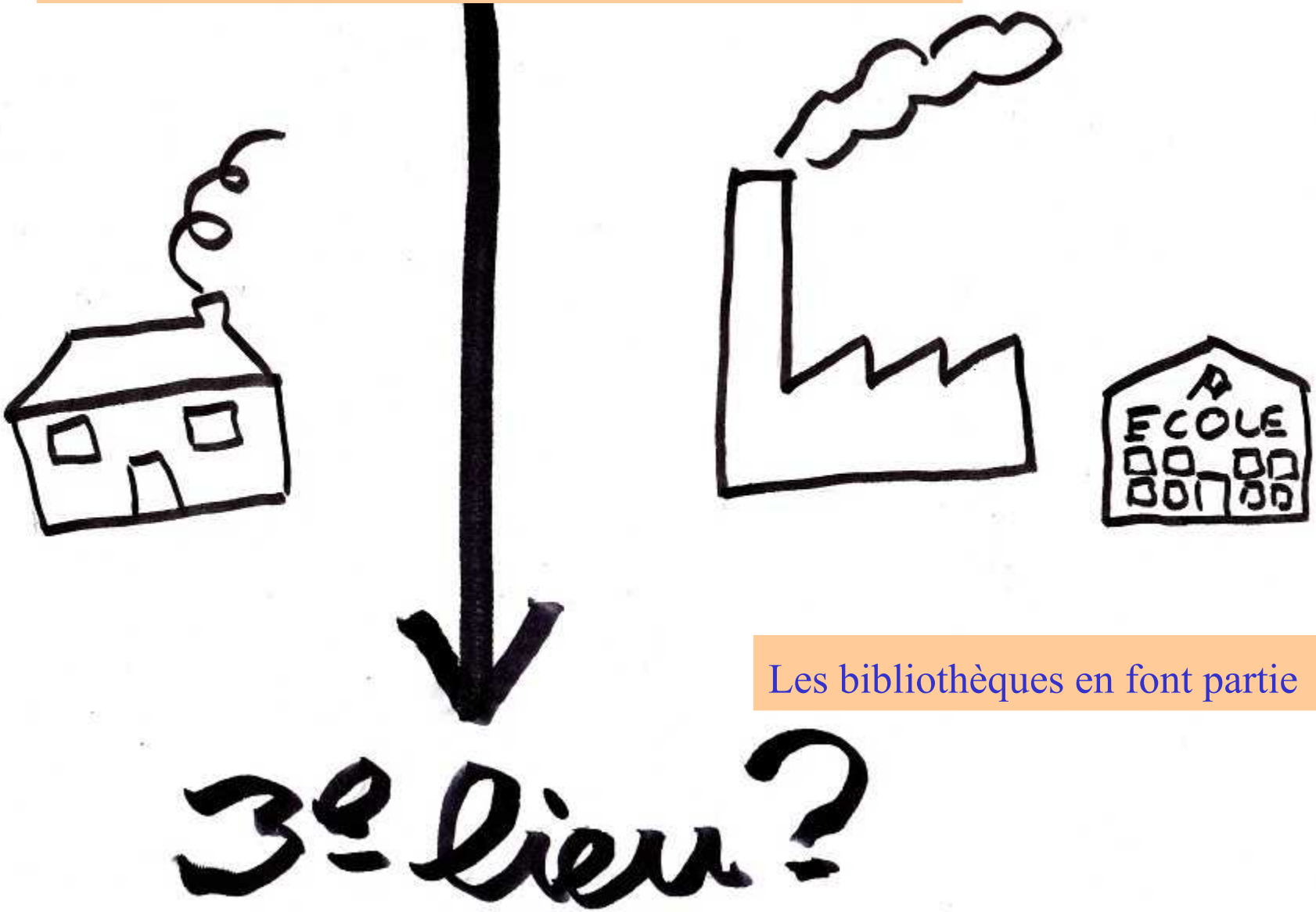

Les bibliothèques en font partie

Third = Troisième ou Tiers ?

Qu'on le veuille ou non, les gens utilisent les espaces des bibliothèques comme 3e lieu, pour faire ce que bon leur semble, seuls ou en groupe, sauf si on s'est ingénié à ne leur laisser aucune place pour circuler et s'asseoir. A nous de tenir compte de cette fonction pour leur procurer de bonnes conditions d'accueil.

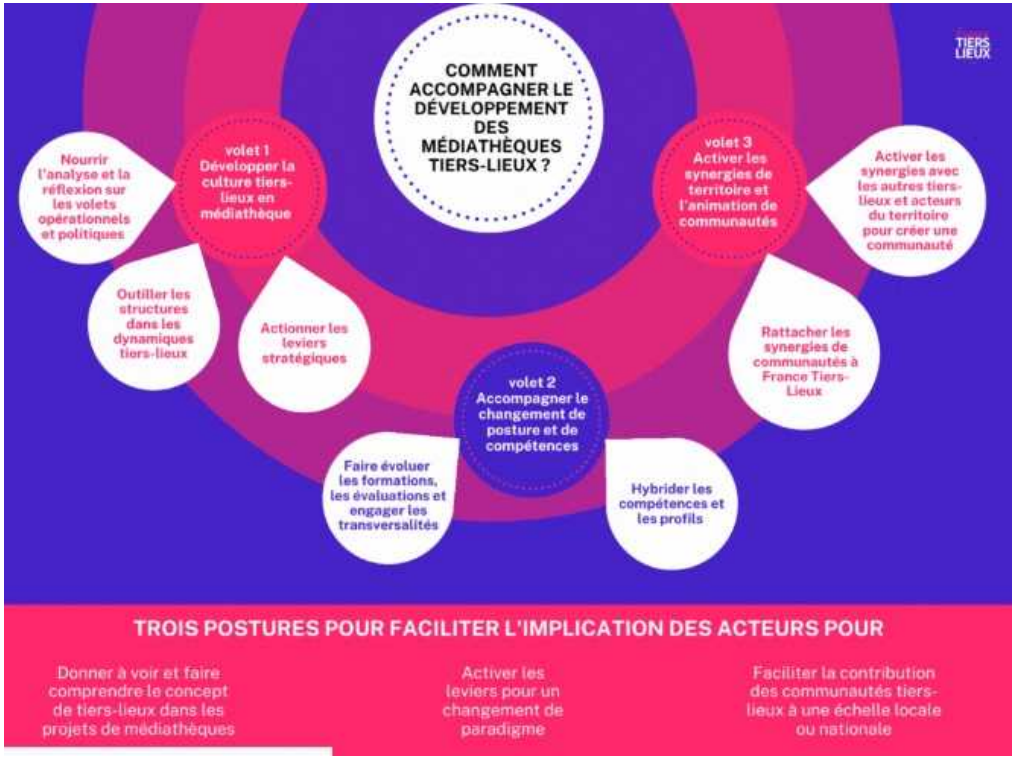

L'expression française de tiers-lieu est intéressante mais un peu plus étroite et volontariste : lieux de co-working avec des espaces, équipements et outils mis à la disposition des individus et petites entreprises. Il peut y avoir en bibliothèque comme ailleurs.

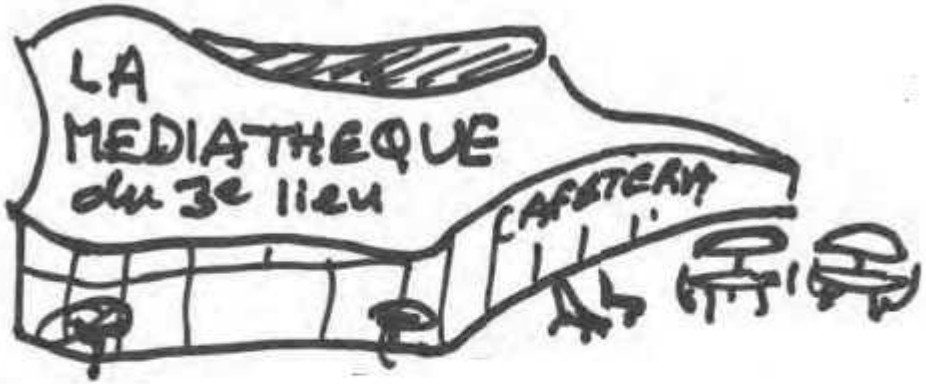

Lieu de brassage et de sociabilité, la bibliothèque est aussi, comme 3e lieu, un espace de liberté individuelle, une « pièce à soi » telle que la souhaitait Virginia Woolf pour les femmes.

PARALLAXE

Mettons-nous à place des gens, constatons l'usage qu'ils font des lieux indépendamment de ce qu'on a pensé pour eux.

Les espaces, un service en soi. Les espaces physiques, loin de n'être que les simples réceptacles des services qu'ils accueillent, constituent aujourd'hui un service en soi. Les bibliothèques sont de plus en plus utilisées pour des usages "sur place" : échanger, écouter de la musique, lire, regarder un film, travailler, utiliser des équipements informatiques, rompre l'isolement. Une attention particulière est portée à leur aménagement et à leur atmosphère : les bibliothèques ont beaucoup misé sur le confort, la convivialité et la mise en valeur des services proposés à travers des méthodes de type design de service.

Espace public !

Quel plaisir pour moi de lire dans la brochure FNCC-MC que la bibliothèque est un espace public, remplit des fonctions d'espace public. C'est ainsi que je l'exprimais avant l'apparition de l'expression « troisième lieu ».

Rome n’est plus dans Rome ?

Des médias s’inquiètent d’une éventuelle disparition des livres !

Rome n’est plus dans Rome ?

Club Santé Social

Diversification des bibliothèques : jusqu'où aller ?

Publié le 06/06/2016 • Par Isabelle Verbaere • dans : Actu expert santé social, Actualité Culture, France

ainothèque de la médiathèque de Lagord
ente-Maritime) @Ville de Lagord

Les bibliothèques sont confrontées à une érosion régulière du nombre de lecteurs. La diversification de leurs activités est donc essentielle pour gagner de nouveaux publics. L'enjeu est de casser leur image élitiste afin d'inciter les personnes qui ne franchissent jamais les portes d'une bibliothèque à y entrer et s'y trouver bien. Elles proposent des activités en résonance avec les goûts et les compétences de leurs usagers. Elles regroupent aussi sur leur site d'autres services publics.

On présente la diversification comme une réponse à une supposée désertion du public [pour le strict service de prêt ?]
Mais les bibliothèques ne sont pas des entreprises qui ont à changer de produit quand les clients se détournent. Ce sont des services publics.
Diversifier les services n’a pas pour but la survie des bibliothèques pour elles-mêmes mais l’adaptation d’un service public à l’évolution des contextes et des usages.

Rome n’est plus dans Rome ?

Le réductionnisme,
Le fétichisme

- **La bibliothèque c’est le livre**
- **Le livre c’est le papier**
- **La lecture c’est le livre**

- **Tout fout le camp**
- **Et la bibliothèque avec**

Quelques livres et articles de bibliothé-caires expriment une vision décliniste que l’ont peut aussi lire sur les réseaux sociaux.

LE MONDE *diplomatique*

> **juin 2018**, page 27

CULTURE

Bonne sieste à la bibliothèque

Créées dans le sillage de la Révolution française, les bibliothèques ont longtemps été considérées comme de précieux lieux d’éducation populaire. Désormais, elles sont incitées à prouver leur rentabilité sociale en promouvant le « vivre-ensemble », censé garantir une plus grande démocratisation culturelle.

PAR ÉRIC DUSSERT & CRISTINA ION

A quoi se rattacher ? ?

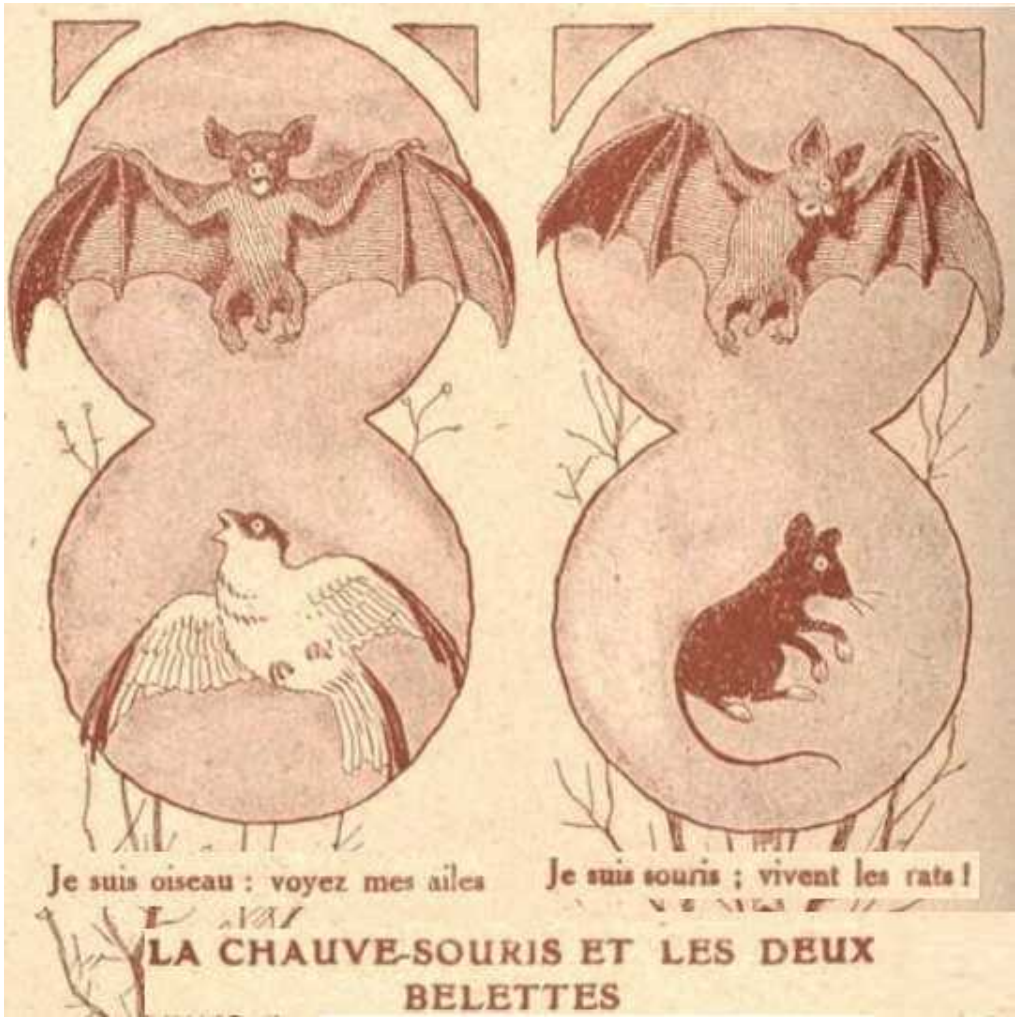

A quoi se rattachent les bibliothèques ?
A la chaîne et au monde du livre ?
A l'univers de l'action sociale ?

La légitimation politique

Les rapports sur les horaires d'ouverture des bibliothèques : Des ouvertures vers les bibliothèques

Sylvie Robert en 2015, Erik Orsenna en 2018, subvertissent une commande sur les horaires d'ouverture des bibliothèques, pour se livrer aussi à un véritable exercice d'advocacy à destination des élus nationaux sur les bibliothèques publiques telles qu'elles ont évolué.

Sylvie Robert 2015

La question, fort sérieuse et toujours pas complètement résolue, des horaires d'ouverture est la tête de gondole de la question des bibliothèques dans le monde de la politique nationale. Elle est l'entrée par laquelle les bibliothèques s'inscrivent à l'agenda politique… et pas seulement sur cette question.

Erik Orsenna et Noël Corbin 2018

Le rapport Orsenna-Corbier donne naissance au plan Bibliothèques, nom de code d'un déploiement progressif d'une politique nationale de lecture publique évalué par les deux assemblées dans des réunions où on parle enfin « bibliothèque » au-delà des clichés. C'est inédit.

« [les bibliothèques publiques sont] l'équipement culturel qui s'est [probablement] le plus remis en question face aux mutations de notre société et qui possède le potentiel le plus fort de « mutabilité » car, en plus d'être un lieu d'accès au savoir, c'est d'abord et surtout un lieu public repéré, ouvert et présent « presque » partout. »

« La mission civique des bibliothèques n'est plus seulement une conséquence indirecte de son rôle éducatif ; il s'agit aujourd'hui d'une mission à part entière, rendue essentielle par le contexte d'affaiblissement de la parole publique, d'atténuation du lien social et d'incompréhension chez certains des valeurs républicaines[…]. À l'heure où les thèses sur le repli sur soi foisonnent et attirent, la bibliothèque demeure un formidable contre-exemple, un lieu d'ouverture aux Autres, un lieu d'ouverture au monde. La bibliothèque à ciel ouvert est un lieu de rassemblement cosmopolite à l'intérieur de la Cité, qui observe, décrit et dialogue avec le monde »

Rapport de la sénatrice Sylvie Robert
sur les horaires d'ouverture des bibliothèques, novembre 2015

22 décembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉNAT ASSEMBLÉE NATIONALE

A l'initiative de Sylvie Robert, une loi d'origine parlementaire voit le jour. Loi de principes et d'incitation dont élus et bibliothécaires sont invités à s'emparer.

LOIS

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1)

NOR : *MICX2115869L*

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE Ier

DÉFINIR LES BIBLIOTHÈQUES ET LEURS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Article 1er

Au début du titre Ier du livre III du code du patrimoine, il est ajouté un article L. 310-1 A ainsi rédigé :

« *Art. L. 310-1* A. – Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

LA MAGIE DU CIRQUE

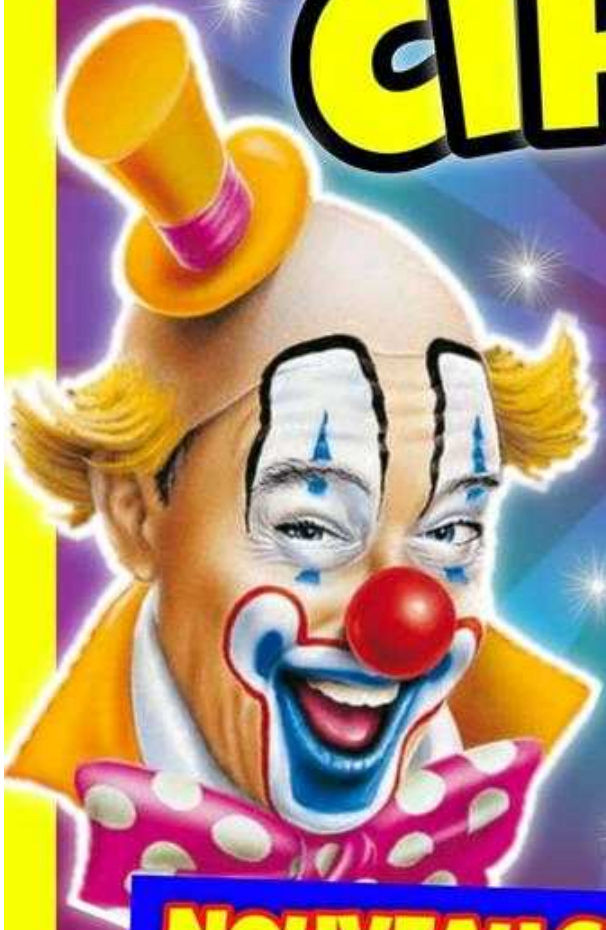

MAGICIENS

JONGLEURS

ACROBATES

TRAPEZISTES

NOUVEAU SPECTACLE

creation by Valaroeaffiche

LA MAGIE DE LA BIBLIOTHEQUE

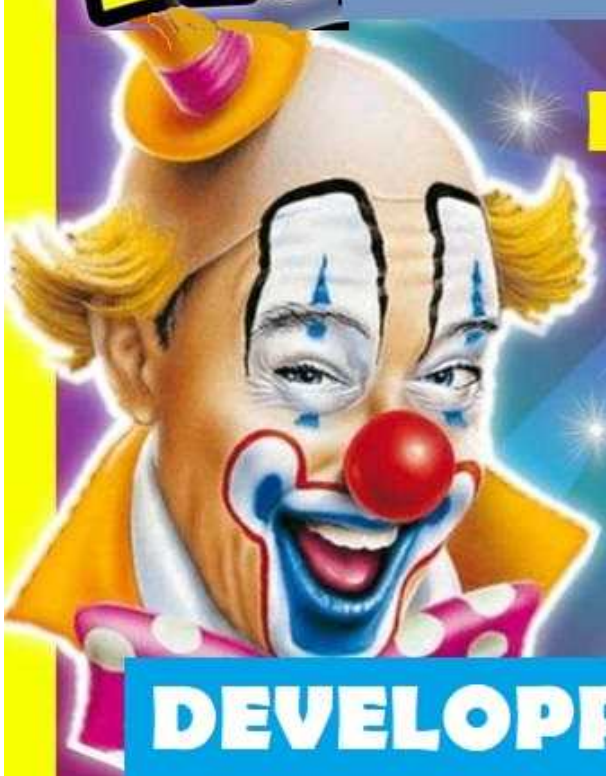

CULTURE

INFORMATION

EDUCATION

RECHERCHE

SAVOIRS

LOISIRS

DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

creation by valcreations

La bibliothèque définie par ses missions

Art. 1

(Code du patrimoine)

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

La loi ne dit pas ce qu'est une bibliothèque mais quelles sont ses missions.

.

Elle énonce les missions des bibliothèques territoriales avant d'en décliner les modalités d'action, les collections n'en constituant qu'une partie au même titre que les services, activités et outils.

Alors les « collections » ?

Elles demeurent le service de base, le plus connu, le plus utilisé.

Et dans les collections, le livre demeure le plus emprunté.

Alors les « collections » ?

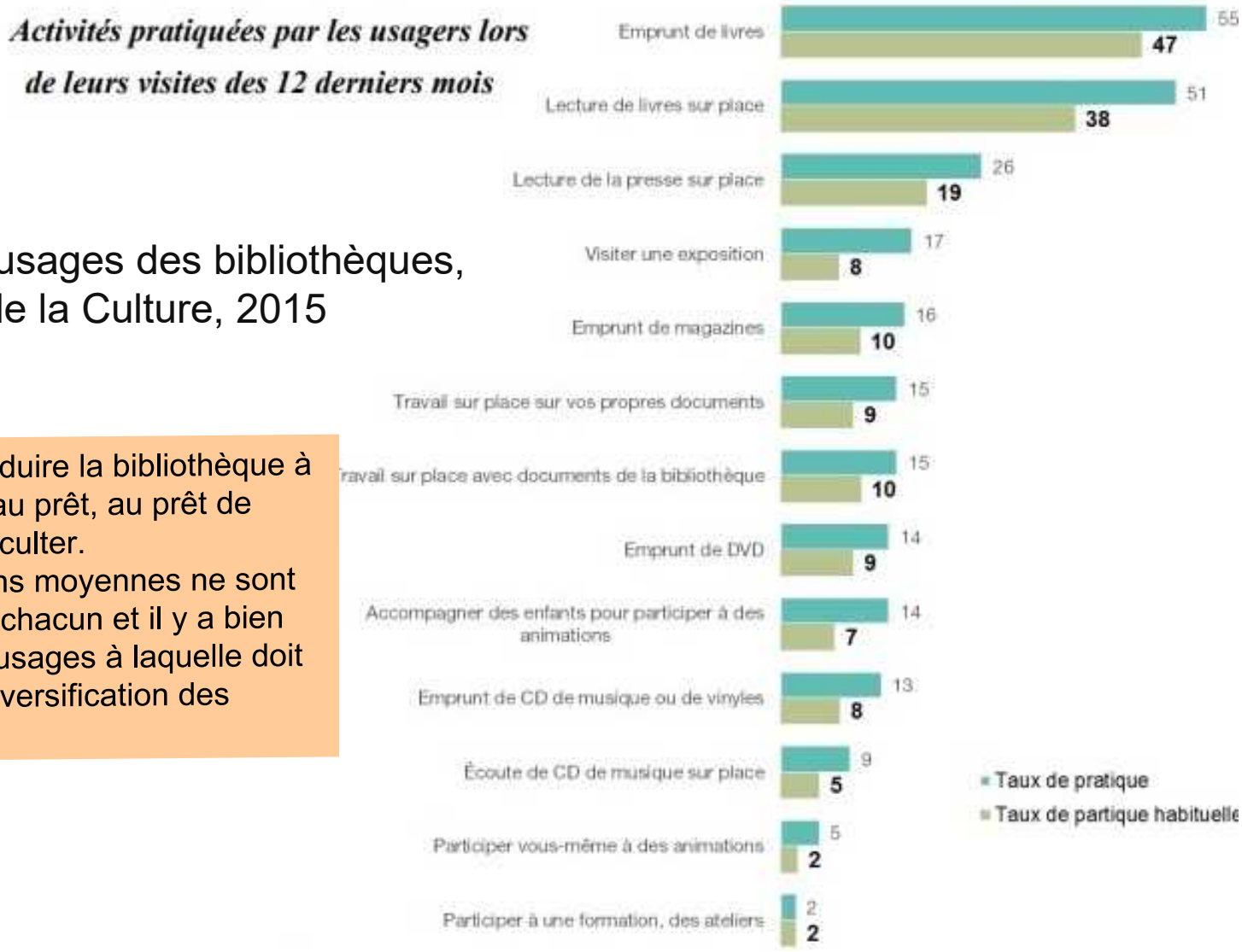

Publics et usages des bibliothèques, ministère de la Culture, 2015

Il ne faut ni réduire la bibliothèque à la collection, au prêt, au prêt de livre, ni les occulter.
Les proportions moyennes ne sont pas celles de chacun et il y a bien diversité des usages à laquelle doit répondre la diversification des services.

Cachez ce livre que je ne saurai voir ?

L'affaire de l'enseigne

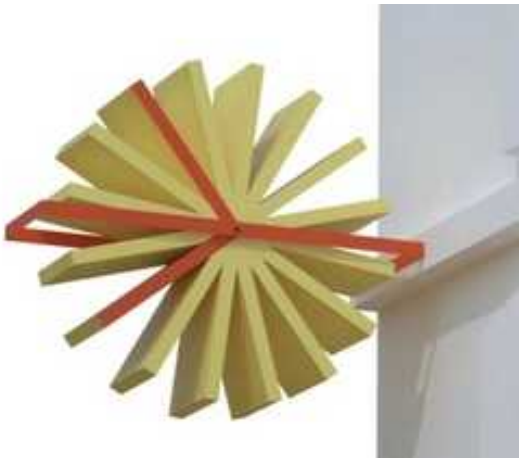

Vote en ligne pour choisir une enseigne pour les bibliothèques.

Cachez ce livre que je ne saurais voir ?

L'affaire de l'enseigne

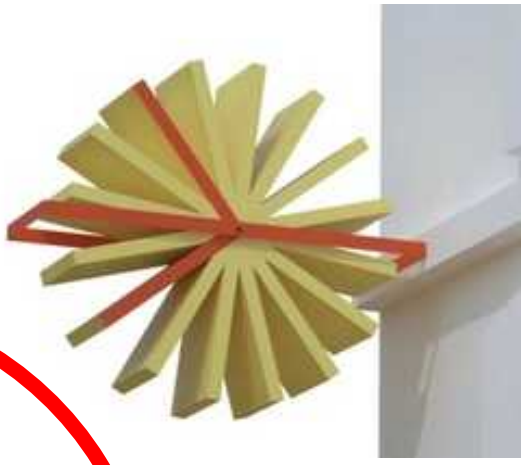

A été choisi par des bibliothécaires le signe le moins reconnaissable comme livre. Est-ce finalement pertinent ?

Alors les « collections » ?

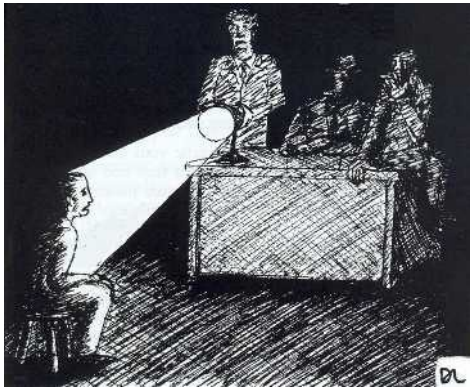

Un mot mal choisi ?

J'avoue que je ne l'aime guère et répugne à l'employer sauf s'agissant des collections patrimoniales.
Une collection est cumulative, on est censé « l'enrichir ».
Le service documentaire n'est pas de cet ordre.

Deux ou trois choses sur les « collections »

Ce n'est pas du stock

C'est du flux

Offre / Demande

Les deux pôles de l'action publique

Politique documentaire !

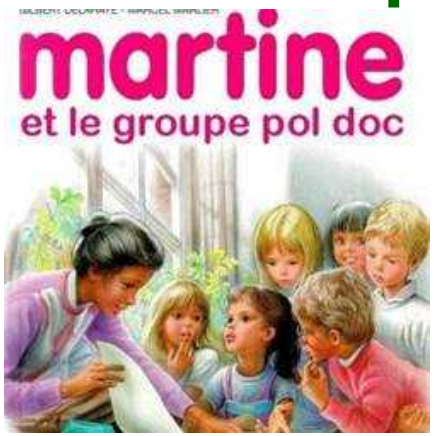

Une politique publique

Le devoir et le reflet

La demande ET l'offre.
La bibliothèque est aussi une vitrine de la République.
D'où les pluralismes multiples, culturels et idéologiques.

Les deux jambes de la bibliothèque

Savoir ce qu'on veut ou fouiner

Voir plus loin diapo 80

Le numérique, UNE révolution ?

Les ruptures d'usage ont été successives et différenciées. C'est par l'invention du walkman en 1979 que l'écoute musicale est devenue répétitive et nomade, passant ensuite de la bande magnétique au MP3.
Les médiathèques on cessé d'être une aubaine (emprunt de CD pour repiquer sur son walkmann) mais la logique d'usage demeure.

Le texte quant à lui, migrant clairement sur le Net quand il est court, continue lorsqu'il est roman ou essai à prospérer sur le papier avec une utilisation minoritaire sur liseuse ou tablette ou en ligne.

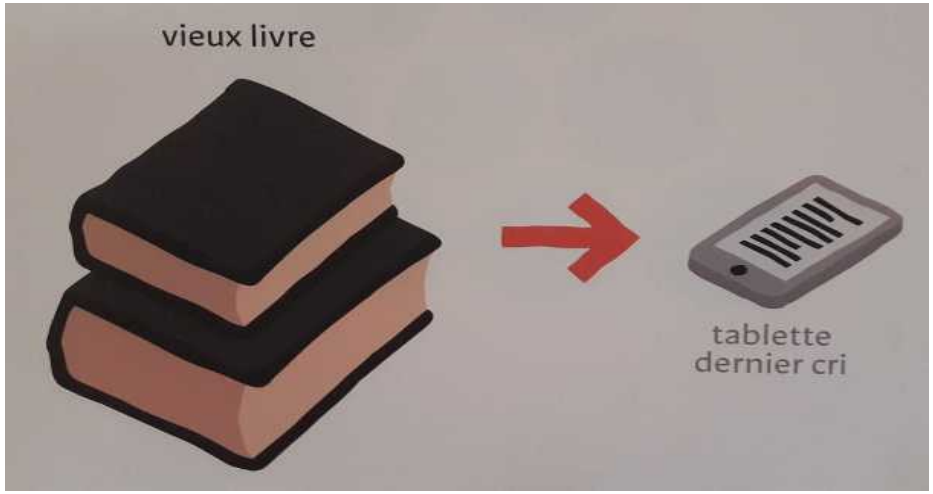

Quand tout change…

… tout ne change pas !

Savoir distinguer

Ce qui apparaît

Ce qui disparaît

Ce qui perdure sous une autre forme

Le numérique à la bibliothécaire

L'âge informatique : les catalogues

à la bibliothécaire

Résistance devant la recherche par tous les mots

L'âge du web : les sitothèques

à la bibliothécaire

L'illusion de cataloguer le Web.

L'âge du numérique : les œuvres

une « collection » ?

En général on achète des droits d'accès, pas des objets.

Et si la collection c'est d'abord du livre, le numérique en bibliothèque est-ce d'abord le livre numérique ?

Non. C'est bien d'y donner accès mais ce n'est pas central.

Beaucoup de bibliothécaires ont abordé la révolution numérique en y projetant leurs pratiques spécifiques : autant de fausses pistes..

La société numérique

D’abord les services

Accéder Rechercher Gérer

Puis la communication

Réseaux sociaux, web nomade

Enfin prendre la part du service public dans l’accessibilité globale

avec le frein de la propriété intellectuelle

Le numérique fusionne

Il a fait fondre les murailles de la bibliothèque

PARALLAXE

Mettons-nous à la place des gens.
Quelle est leur pratique du numérique ?

La société numérique

Dans les années 1990, il est arrivé à des touristes britannique de venir à la bibliothèque de leur lieu de vacances en France pour y lire et envoyer leurs e-mails comme ils le faisaient dans leur *public library*, suscitant l'incompréhension de collègues : « on n'est pas la Poste ».

Publicité 1996 La Poste (Y'a pas marqué la Poste ! Laroque Palmade)

La société numérique

relativise les bibliothèques

- Une voie d'accès parmi d'autres

relativise la « collection »

- Accès à tout le web
- Les « ressources électroniques » ne sont pas possédées

EMI

- Former à l'usage des ressources qui ne sont pas celles de la bibliothèque

Comment les appelle-t-on ?

Lecteurs ?

Adhérents

Inscrits

Usagers

Publics

Populations !

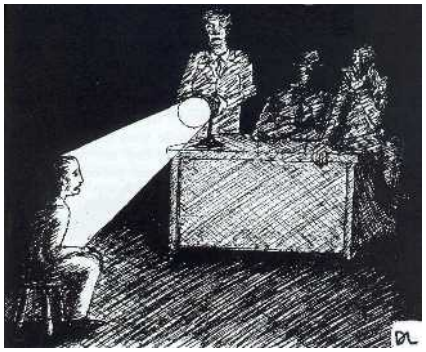

J'avoue avoir beaucoup de mal avec le terme « adhérent ». On n'adhère pas à un service public, ce n'est pas un club.

PARALLAXE

Mettons-nous à la place des populations, seul terme qui a un sens politique,

Quel rapports aux publics ?

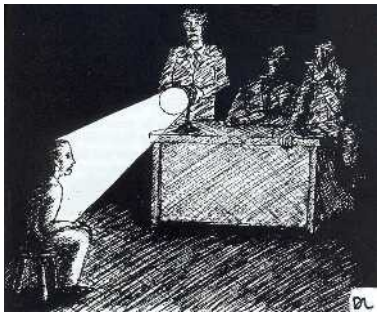

J'avoue avoir du mal avec l'expression « conquête des publics » et .tout autant avec leur « reconquête ».

A bas la conquête !

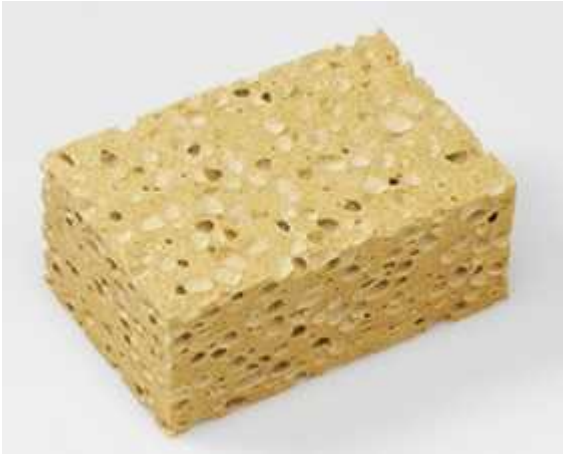

Ne voyons pas les gens comme des prises de guerre, essayons d'être poreux par rapport aux populations dans leur diversité.

Vivent les infidèles

Les bibliothèques sont aussi faites pour es gens qui les utilisent occasionnellement..

PARALLAXE

Si on se met à la place des gens on ne les voit plus comme des proies à conquérir mais comme des individus et groupes à servir.

Non au taux d'inscrits !

L'indépassable 17 %

Ce n'est que le nombre de morceau de plastique divisé par la population communale

Tous les inscrits n'habitent pas la commune.
.Une carte peut servir à plusieurs personnes.
Les cartes uniques intercommunales font baisser le nombre des inscrits.

Oui au nombre d'entrées

Seule donnée comparable aux autres équipement culturels, sportifs, de loisirs...

Le nombre de cartes en plastique en circulation est un indicateur qui a le mérite de la continuité mais il est très relatif.
Comptons les entrées seul chiffre permettant les comparaison avec d'autres secteurs et services, seul titre échappant à la centralité du prêt.

Les gens !

J’avoue avoir assez longtemps refusé de séparer le public en segments, terme de marketing. J’ai même écrit en 1993 un article refusant cette notion de segmentation, que je renie totalement aujourd’hui. C’était ne s’en tenir qu’ à ce que Claude Poissenot appelle « l’usager abstrait ».
Oui, il est légitime et nécessaire d’analyser les publics en les segmentant et en définissant dans la politique de lecture publique des publics cibles, sans nier la singularité de chacun.

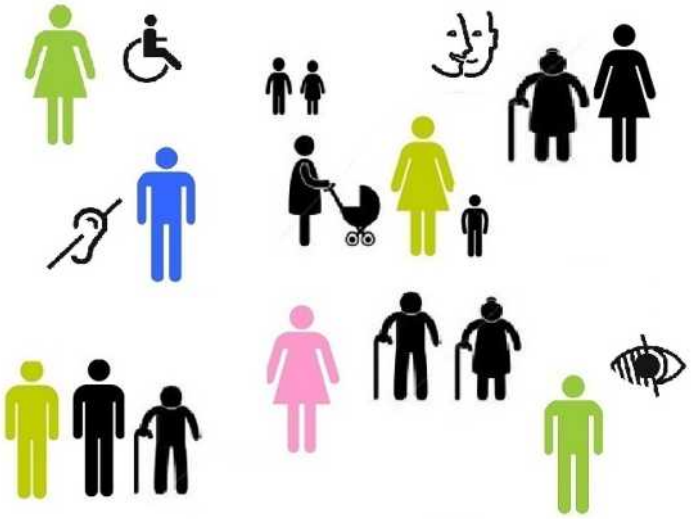

Segmentation et individuation

PARALLAXE

« La profession »

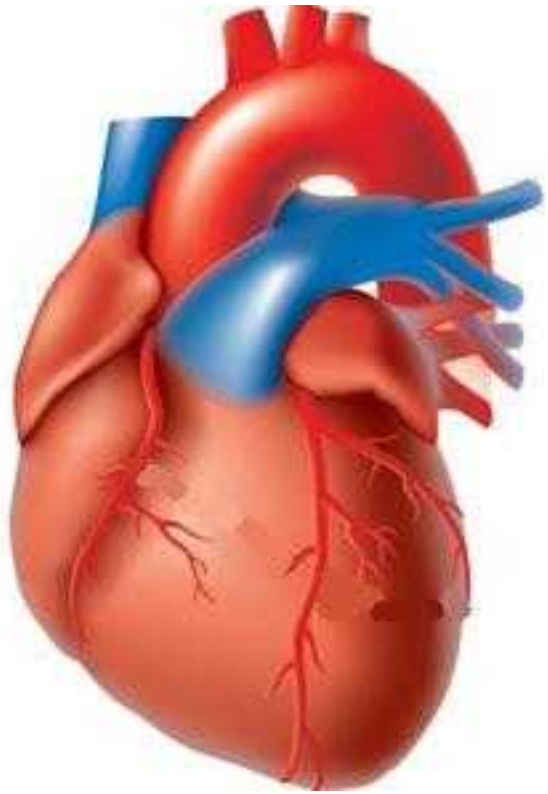

Que fait un bibliothécaire ?

Qu’est-ce qui fait un bibliothécaire ?

Sélectionner ?

Conserver ?

Cataloguer ?

Mettre en valeur ?

Faire la médiation ?

Accueillir ?

Animer ?

« La profession »

La question de l'identité semble toujours travailler la « profession ».

Et l'on voit encore brandir le « cœur de métier » contre des évolutions craintes ou regrettées.

Quand on ce demande « est-ce que cela relève de », « est-ce son rôle de faire ceci ou cela, commençons par découpler « bibliothécaire » et « bibliothèque ».

Si une compétence est requise dans une bibliothèque, ne nous enfermons pas dans les frontières d'un métier.

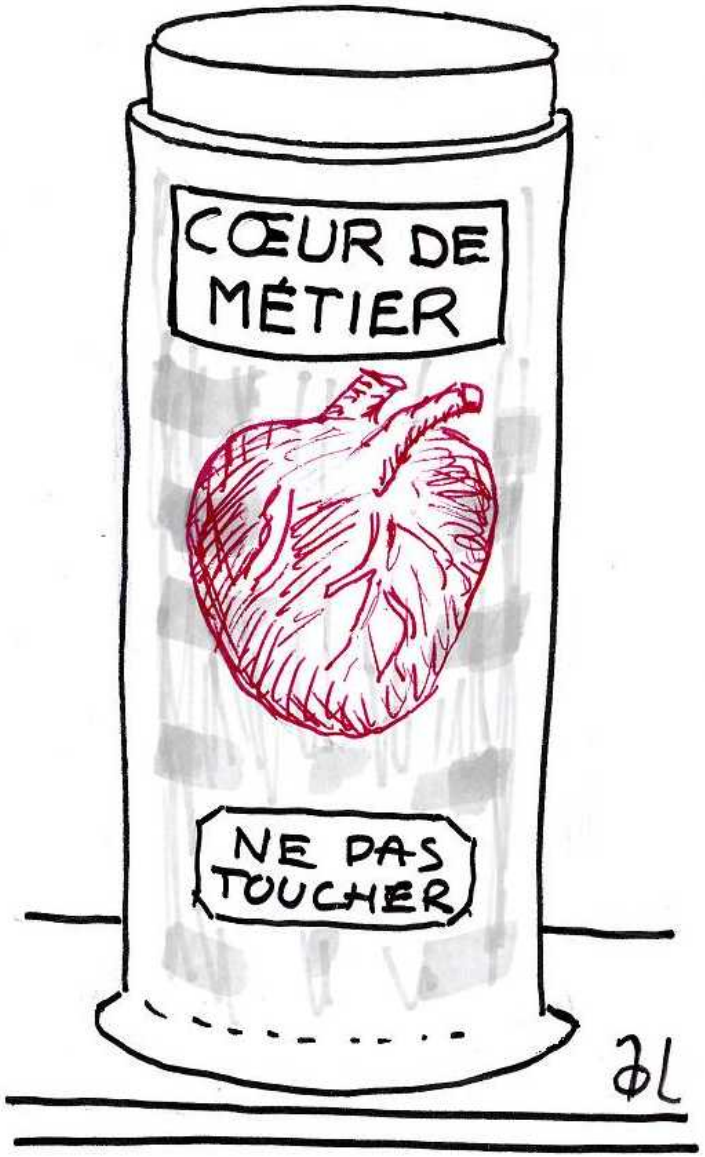

La question du sens

Mutations des contextes et missions

Division du travail

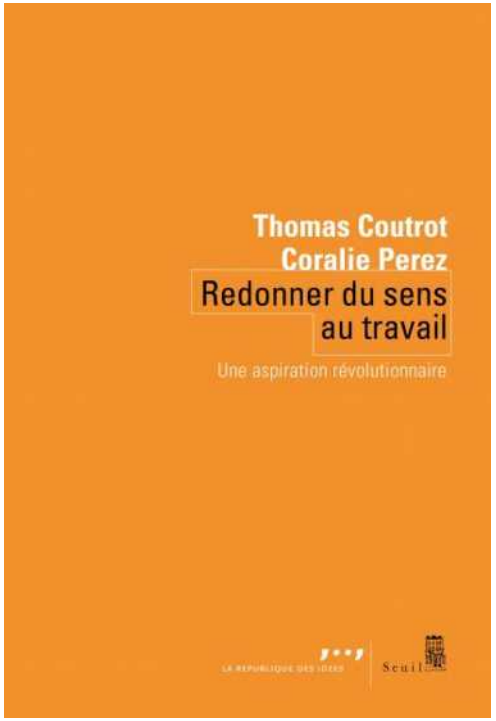

Réseaux sociaux

Des points de vues s'y expriment auxquels on n'avait auparavant pas accès.

PARALLAXE

Mettons-nous aussi à la place des collègues. Dans les moments de mutation retrouver du sens ne va pas de soi et prend du temps.

Politiques publiques

Les bibliothèques sont dans un marché...

… de la demande

Les gens mettent en concurrence les sources d'approvisionnement, de service, de séjour.

mais pas dans un marché

… de l'offre

Car elle relèvent de politiques publiques

municipales

intercommunales

régionales

nationales

Les élus

Ah, les élus ! Combien de remarques hostiles ai-je entendu depuis 40 ans ! Heureusement ce n'est pas unanime même si ça continue.

Bien sûr nous sommes sur une autre temporalité, nous ne sommes pas soumis au suffrage universel mais à une hiérarchie.

Il m'a semblé que le très curieux usage du mot « tutelle » pour les …/….

…/… désigner, eux et les directions générales, était l'indice d'une malencontreuse posture d'extériorité.

A bas les tutelles !

Posted by **Dominique Lahary** sur 8 juin 2011

Les bibliothécaires français appellent souvent « tutelle » l'autorité sous laquelle ils sont placés.

Je peux me tromper mais je ne vois pas d'autre profession du secteur public qui utilise ce terme ainsi.

Les élus

Représentent la légitimité démocratique

issue du suffrage universel

La responsabilité de tout professionnel

est de lui rendre intelligible du point de vue du politique les enjeux de lecture publique

Les textes de référence propre aux bibliothèques sont utiles mais doivent être rapportés à des enjeux locaux.

PARALLAXE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Livre et lecture > Service du Livre et de la Lecture

Le rôle de l'État

Soutenir en influant

- DGD
- Plan Bibliothèques
- Contractualisation

Les bibliothèques territoriales peuvent être subventionnées par l'État

Bibliothèques | Collectivités territoriales | Culture | Dotations

Publié aujourd'hui à 10h00 - par Rédaction Weka

La dotation générale de décentralisation du ministère de la Culture cofinance les bibliothèques territoriales, à hauteur de 88 millions d'euros. Un guide du ministère de la Culture et de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture fournit toutes les clefs pour mener les projets.

Et le rural ?

UNE NOUVELLE ESTIMATION DE LA RURALITÉ : 35 % DES FRANÇAIS SUR 90 % DU TERRITOIRE

POPULATION & AVENIR 2017/1

Société Publié le 02/01/2012

Un Français sur deux vit dans une commune de moins de 10.000 habitants

Il ne doit pas y avoir une lecture publique urbaine et une lecture publique rurale. Tous les citoyens quel que soit leur âge, leur situation familiale ou sociale, leur lieu de travail, de repos, de loisir, leur niveau de culture générale, doivent avoir un accès aux livres et autres moyens de formation et de distraction dans les mêmes conditions, avec les mêmes facilité.

Albert Ronsin, in : *Médiathèques publiques* n°49, janvier-mars 1979

Et le rural ?

63e **congrès** de l'**ABF** Bibliothèques : Inégalités territoriales et ...
10h40 Philippe **Estèbe**, docteur en sciences politiques et en...

YouTube · ABF - Association des Bibliothécaires de France · 24 juil. 2017

Et le rural ?

https://www.youtube.com/watch?v=THgRdscomiw

Lors d'une brillante conférence introductive au congrès de l'ABF en 2017, le géographe Philippe Estèbe, projetant une photo aérienne de l'Europe la nuit, a montré que la population était plus dispersées sur le territoire français que sur celui de ses principaux voisins.
L'égalité d'accès aux services y est donc à la fois moins aisée et plus coûteuse.
J'en ai tiré cette réflexion :
La finesse du maillage en bibliothèques et points lecture dont nous sommes fiers, spécifique à la France, explique et justifie la présence en bout de chaîne de nombreux bénévoles sans lesquels le service ne serait pas rendu à bien des publics de proximité.

63e congrès de l'ABF Bibliothèques : Inégalités territoriales et ...
10h40 Philippe Estèbe, docteur en sciences politiques et en...
YouTube · ABF - Association des Bibliothécaires de France · 24 juil. 2017

Et le rural ?

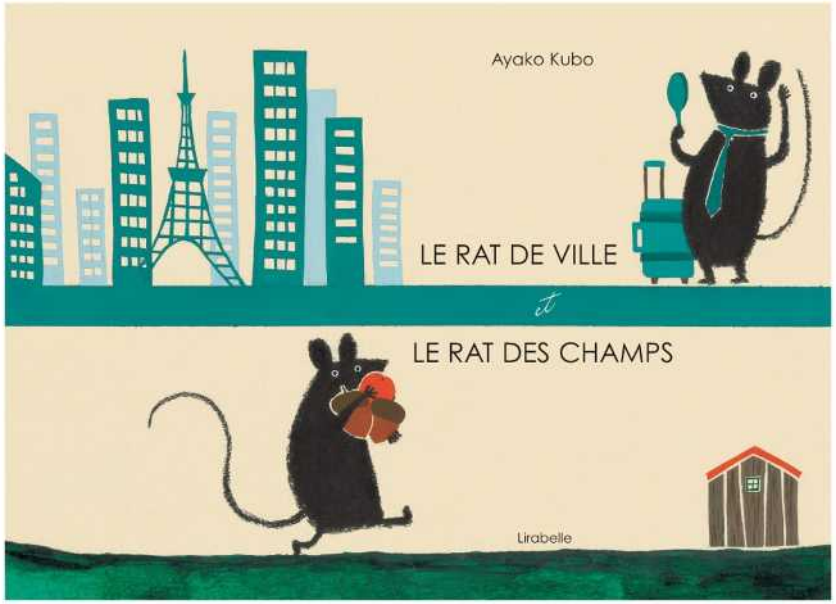

Personnel

- Bénévoles et salariés

Faiblesse

- Budget
- Horaires

Quelles missions soutenables

- dans la large palette qui explose ?

Quelle rôle pour l'hyperproximité ?

- dans la limite des moyens, horaires, RH

« Aucune bibliothèque n'est autosuffisante »

Michel Melot, 1992

Et le rural ?

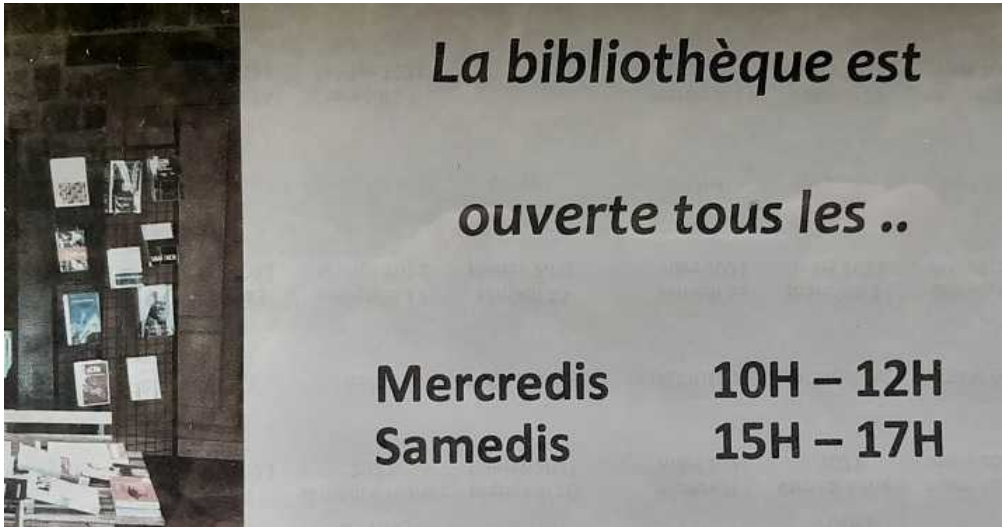

Aux extrémités les plus fines du maillage les horaires, dépendant de la disponibilité des bénévoles, sont souvent faibles à très faibles sauf quand un lieu hybride mêlant des fonctions différentes permet de les élargir.

Cela pose la question des moyens et des fonctions de l'hyperproxoimité, alors que les ouvertures ou réaménagements de bibliothèques ou médiathèques rurales ont par ailleurs connu un bel essor ces dernières décennies. .

En résumé

Confortées par une allocation croissante de moyens, encouragées par l'État, les bibliothèques éventuellement renommées média-thèques, ont à partir des années 1980 développé **vertical**ement une offre de différents supports matériels.

A partir des années 2000, sur fond de révolution numérique, elles ont multiplié les offres et les activités en partie sur le concept **horizontal**iste de 3e lieu.

La loi les a **vertical**ement confortées dans cette diversification rendues cohérentes par un énoncé des missions sans obliger à un modèle ni des limites uniformes de ce qu'elles ont à faire et laisser faire.

En résumé

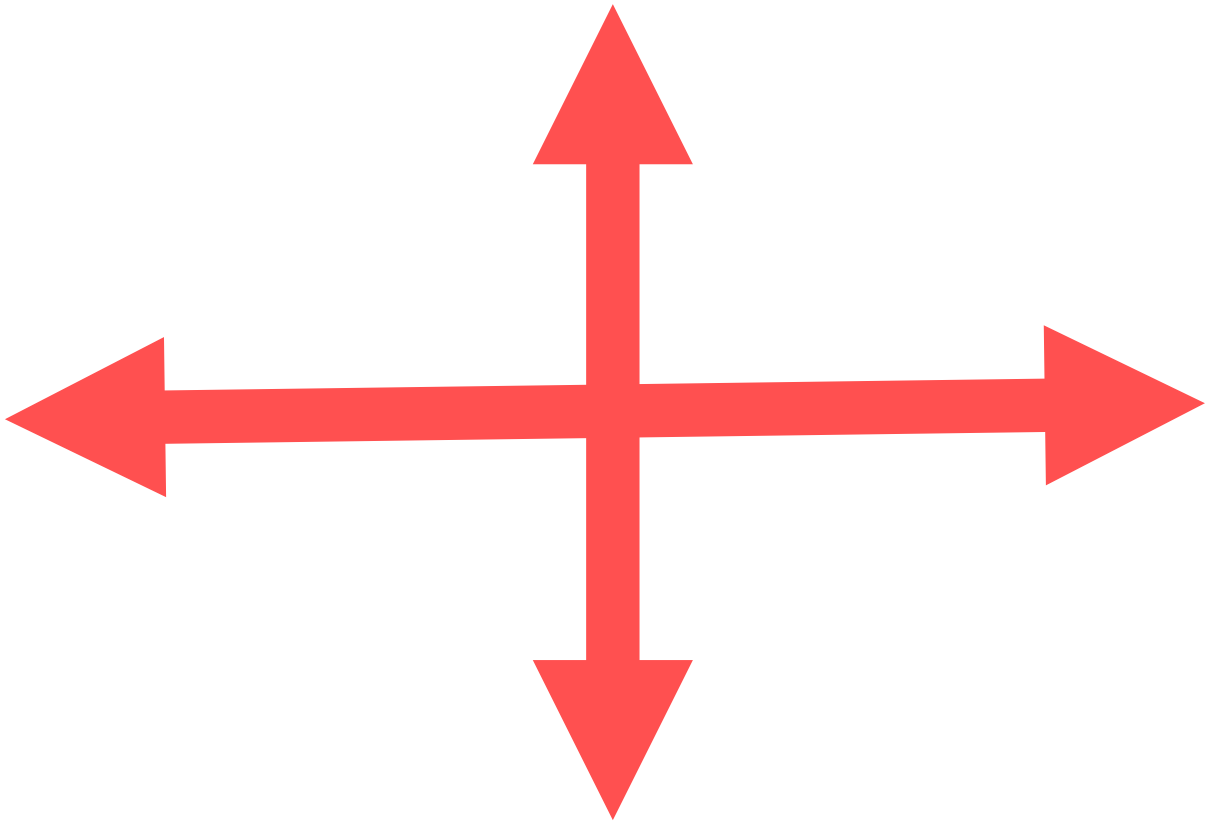

La recompsition territoriale

Les territoires ce sont d'abord des gens

Les territoires ce sont d’abord des gens

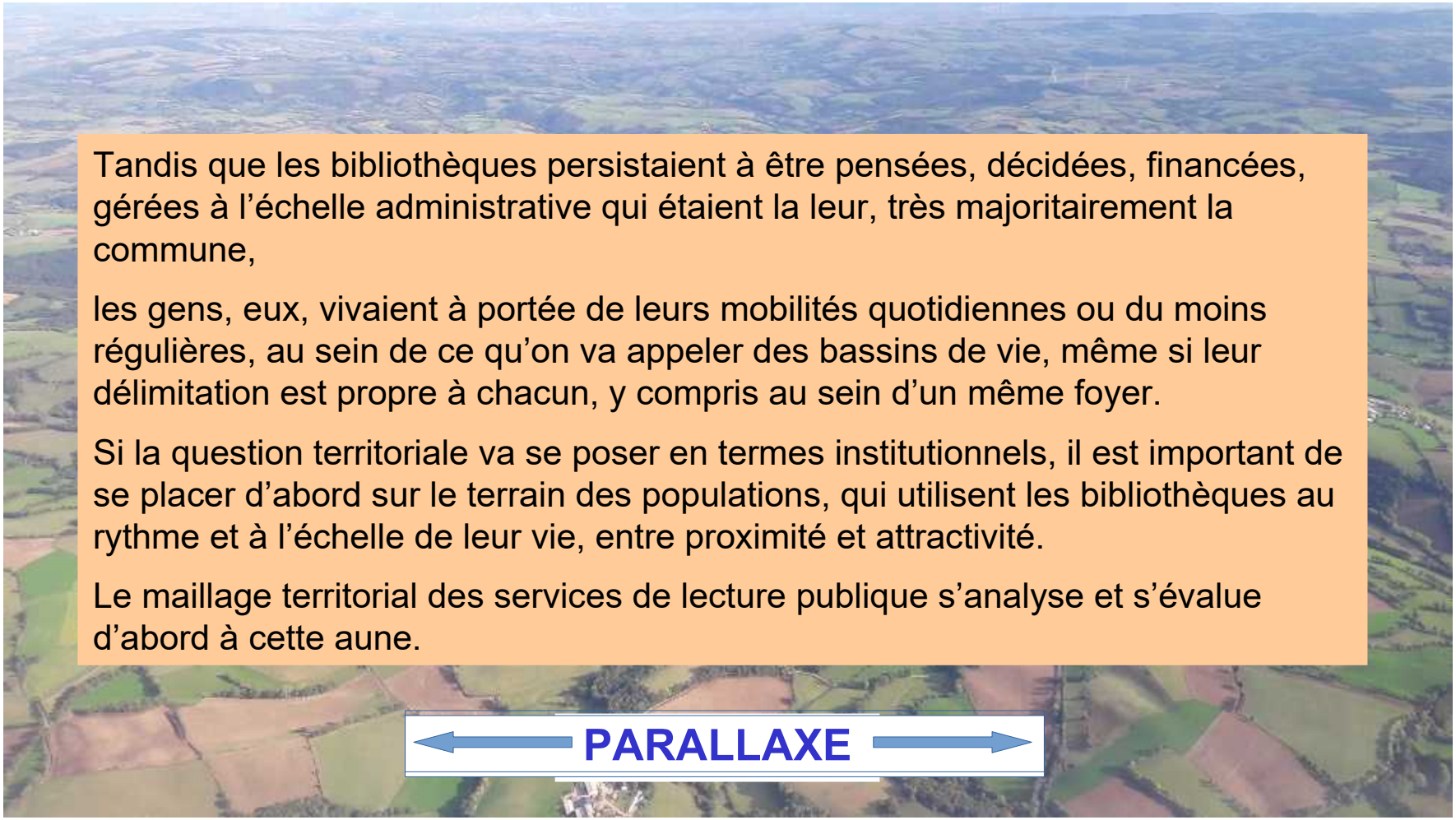

Tandis que les bibliothèques persistaient à être pensées, décidées, financées, gérées à l’échelle administrative qui étaient la leur, très majoritairement la commune,

les gens, eux, vivaient à portée de leurs mobilités quotidiennes ou du moins régulières, au sein de ce qu’on va appeler des bassins de vie, même si leur délimitation est propre à chacun, y compris au sein d’un même foyer.

Si la question territoriale va se poser en termes institutionnels, il est important de se placer d’abord sur le terrain des populations, qui utilisent les bibliothèques au rythme et à l’échelle de leur vie, entre proximité et attractivité.

Le maillage territorial des services de lecture publique s’analyse et s’évalue d’abord à cette aune.

PARALLAXE

Les territoires ce sont d'abord des gens

Ma bibliothèque

Mes lecteurs

Mes habitants

NON

- **Les gens sont là et ailleurs**
- **Chaque point du maillage est un recours pour une partie des gens d'ici, éventuellement aussi pour des gens d'ailleurs**

Les territoires ce sont d'abord des gens

Le chiffre de Jean Viard

LA DÉMOCRATIE DU SOMMEIL

63 % des Français votent dans la commune où ils dorment, mais travaillent dans une autre. C'est logique puisque nous parcourons en moyenne 45 kilomètres par jour. L'élection locale est ainsi devenue une sorte d'élection de CIQ (Comité d'intérêt de quartier) où on parle silence, sécurité, école, loisirs. Cela construit des villes et des villages agréables à vivre, fleuris, piétonniers et cyclistes. Disons au mieux la ville haussmannienne, plus le Club Med, plus la culture Jack Lang. Mais ni intégration des périphéries ni bataille pour l'emploi. Cette immense démocratie du sommeil sélectionne des élus qui ensuite montent vers le pouvoir par les cantons et les grandes écoles. Fabrique-t-elle des citoyens ?

N° 94
17 Février 2016

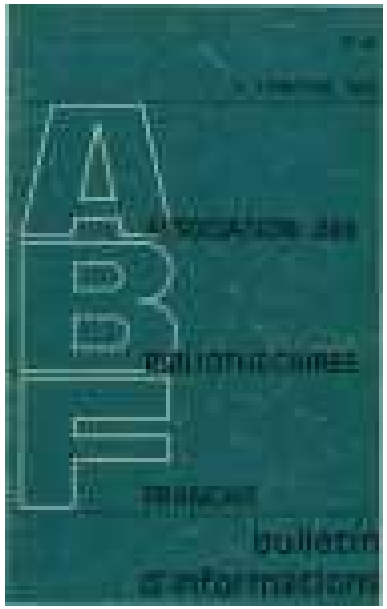

Les Assises Nationales des Bibliothèques

8 - 10 JUILLET 1968

Le retour du Congrès de Clermont-Ferrand, en pleine grève des chemins de fer, s'était effectué en car et par tous les moyens du bord. Les bibliothèques étaient fermées — grève du personnel, mesures de sécurité, voire occupation étudiante. C'est alors qu'un peu partout les bibliothécaires, saisis par l'« esprit de mai », se réunirent et se mirent à réfléchir aux réformes à apporter à leur profession, dans une perspective de participation, qui n'est autre, après tout, que la démocratie appliquée à la vie professionnelle.

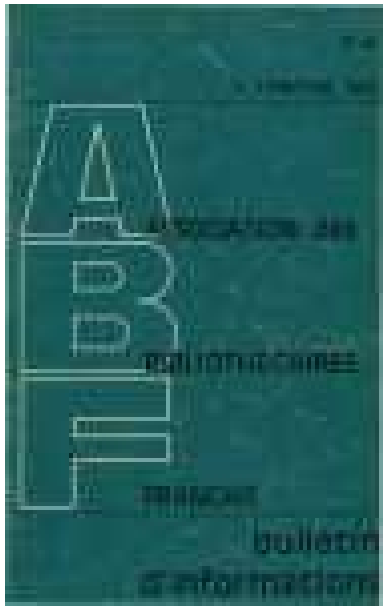

COMMISSION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

1 - Définition de la Bibliothèque publique

La Bibliothèque publique a pour fin de mettre à la disposition d'un public de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles, dans un secteur géographique à déterminer en fonction de la densité de la population, que celle-ci soit rurale ou urbaine, par des techniques appropriées, l'ensemble des livres et des documents susceptibles de satisfaire tous les besoins de loisir, d'information, d'étude, de culture quels qu'ils soient. A ce titre, la Bibliothèque publique est l'institution essentielle pour l'éducation permanente.

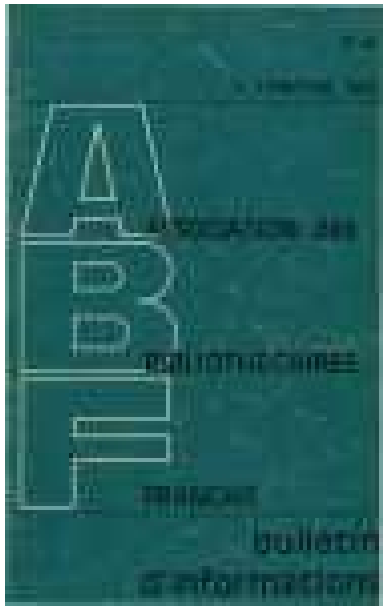

La Commission se prononce en faveur du principe de création de *bibliothèques de secteurs*, chargées de desservir une population de 100 000 habitants environ, comprenant :

— *Une bibliothèque publique centrale* possédant un fonds d'études sérieux, avec salle de lecture, salle d'expositions, d'animation, service pour jeunes, service de catalogage, multigraphie et préparation des livres ;

— *Des bibliothèques publiques annexes*, dans les quartiers et grands ensembles urbains, dans les Maisons de Jeunes et Maisons de la Culture, dans les villes à partir de 3 000 habitants, dans les lycées, collèges, établissements hospitaliers, prisons, etc.

— *Deux bibliobus* (ou plus) dépendant de la bibliothèque principale et desservant groupes scolaires primaires et villages toutes les deux semaines et dont le rayon d'action n'excédera pas 40 à 50 kilomètres.

Après examen par le Groupe de travail, cette structure pourrait s'insérer dans l'exécution du plan décennal de développement de la Lecture publique dont la Commission demande instamment l'inscription au budget de 1969.

Ces collègues ont, dans les années 1960 et 1970, pensé la lecture publique comme devant nécessairement se déployer en réseau, seule moyen de garantir une liberté d'accès à toutes les populations.
Mais ils n'avaient aucun cadre politique pour asseoir cette organisation en réseau. Aussi ont-il imaginé une organisation par l'État et réclamé la nationalisation des personnels de catégorie A et B.
A ces « sectoristes » se sont opposés les « communalistes » qui pensait que les bibliothèques publiques devait avoir une assises politique locale : la commune.
Aujourd'hui nous pouvons concilier ces deux principes et organiser les réseaux sur un périmètre politique local.

1890 à nos jours

1890 : Les syndicats de communes

Bibliothèques de SIVU, SIVOM ou syndicats mixtes

1965… : Les villes nouvelles

Toutes les options sont défrichées : transfert intercommunal et mise en réseau, mise en réseau sans transfert, ni transfert ni réseau

1992. La loi créant les communautés de communes et les communautés de villes

1999. La loi Chevènement du 12 juillet 1999

2010-2015 : Les lois de réforme territoriale

De plus en plus d'EPCI sont concernés par la lecture publique
Repérimétrages successifs, les derniers au 01/01/2017 avec la loi NoTRE

Ah ces repérimétrages !

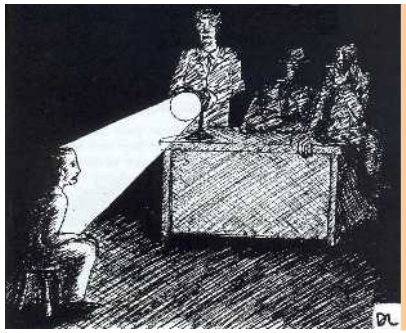

J'avoue avoir peu goûté la loi NOTRe et ses fusions d'EPCI dont la plupart excèdent les bassins de vie.

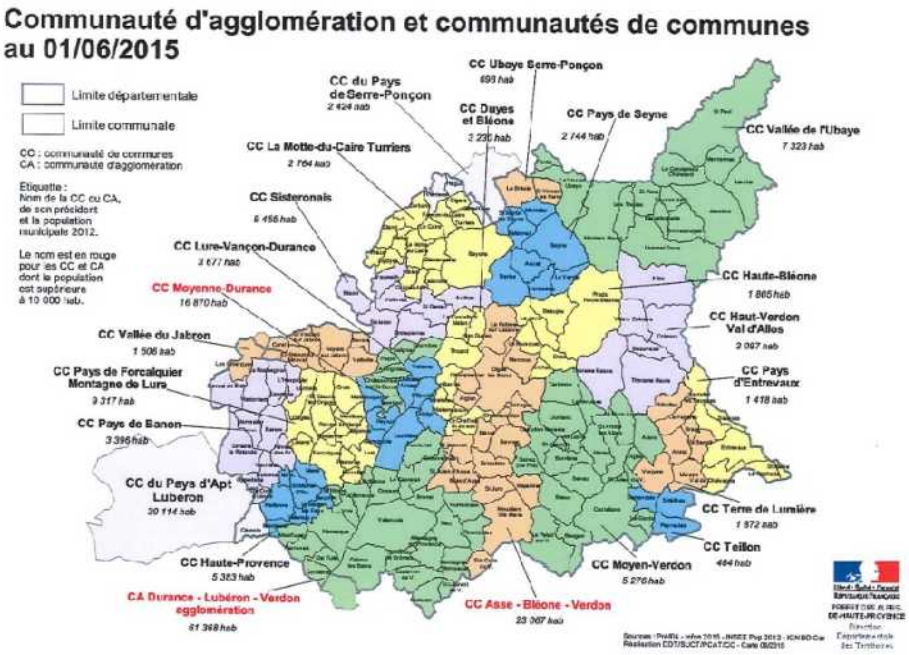

Alpes de Haute-Provence

2016 : 22 EPCI

17 bassins de vie

2017 : 8 EPCI

dont 1 transdépartemental

Une drôle de recette

Une recette, normalement, c'est :

- une liste d'ingrédients indispensable
- des opérations à effectuer dans l'ordre

La lecture publique intercommunale, c'est l'inverse

Des ingrédients

- Transferts
- Réseau informatique
- Ressources humaines
- Mutualisation
- Services et animations

Une recette, normalement, c'est :

- une liste d'ingrédients indispensable
- des opérations à effectuer dans l'ordre

On prend ceux qu'on veut

On fait tout d'un coup ou par étape

- et dans n'importe que ordre
- Transférer bien avant de mutualiser, ou l'inverse
- Mais si peut commencer par le projet c'est mieux !

Il n'y a pas de modèle

- Adaptation au contexte local
- Liberté de choix des acteurs

(Presque) Tout est possible

Réseau sans transfert

Transfert sans réseau

Catalogue partiellement commun

Coopération uniquement sur l'action culturelle

Projet politique initial ou après plusieurs années

Navette retour seulement

Navette aller seulement

Bibliothèques interco et municipales dans le même réseau informatique

Et à tout moment on peut franchir une étape

Le fonctionnement d'un réseau n'est pas figé une fois pour toute

La navette...

Navette du réseau

Chaque jeudi le coordinateur du réseau se rend dans les médiathèques pour faire voyager les livres :
certains documents retournent dans leur médiathèque d'origine après un court séjour
d'autres sont attendus avec impatience par des lecteurs qui les ont réservés
certains partent des mois et voyagent de médiathèque en médiathèque, de lecteur en lecteur
d'autres n'ont fait qu'un simple détour après avoir été retournés dans une structure proche

Vous pouvez emprunter et retourner les documents du Réseau dans toutes les médiathèques

… est un transport en commun !

Longtemps j'ai projeté cette diapo

La « compétence lecture publique »

… ça n'existe pas dans la loi !

Dans le *Code général des collectivités territoriales*, partie législative, on ne trouve que ceci :

Compétence optionnelle des communautés de communes

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire

Compétence optionnelle des communautés d'agglomération

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire

Mais tout cela revient strictement au même
Et sans transfert on peut mettre en réseau

Et voilà que la loi Robert...

Art. 12

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que **la lecture publique est d'intérêt intercommunal**, il élabore et met en place un **schéma de développement de la lecture publique** (entre en vigueur le 1er janvier 2023).

… introduit la « lecture publique » dans le *Code général des collectivités territoriales* !

En réalité cette mention reste très générale. L'article est peu raccord avec la mécanique des compétences intercommunales. Tant mieux si on peut l'interpréter souplement. Tant pis si on la prend au pied de la lettre.

Maillage et complémentarité

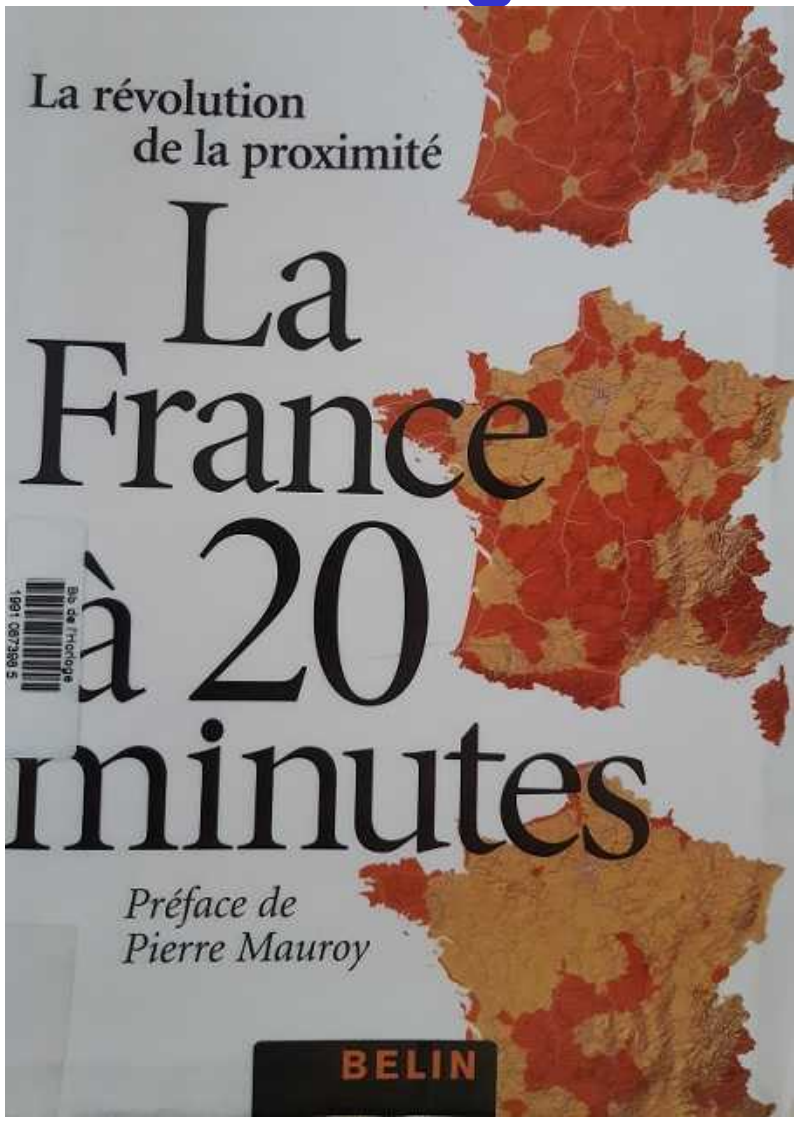

« Bibliothèques » de proximité et « médiathèque » attractives contribuent ensemble à servir la population.

Vers l'égalité d'accès

PARALLAXE

Voyons comment et à quelle échelle les gens vivent.

Maillage et complémentarité

Mode de transport habituel pour se rendre à la bibliothèque municipale habituellement fréquentée

En pourcentage

Total supérieur à 100% en raison de réponses multiples

Base : Usagers des bibliothèques municipales

Durée des déplacements vers la bibliothèque municipale habituellement fréquentée

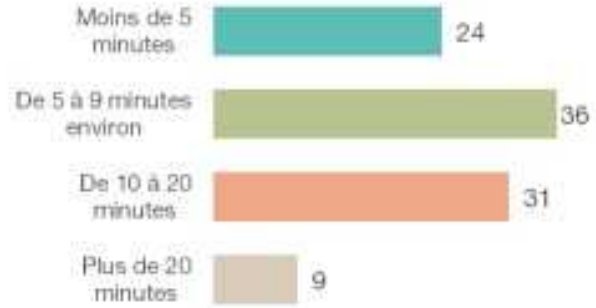

En pourcentage

Base : Usagers des bibliothèques municipales

Publics et usages des bibliothèques, ministère de la Culture, 2015

Maillage et complémentarité

Mais quels services permanents dans l'hyperproximité

en dehors de l'accueil, et du prêt ?

L'idée de la médiathèque complète...

et la collection elle-même avec son objectif d'encyclopédisme

… ne doivent-elles pas à être pensées en réseau ?

La dualité onde corpuscule

Le service de bibliothèque à l'âge des réseaux c'est

- des bâtiments qui reçoivent le public
- d'autres où se fait du travail (coordination…)
- un ou des véhicules
- des collections qui flottent ici et là

Comme la matière selon la physique quantique

- Elle est onde (flux) en même temps qu'elle est une collection de points

Les gens utilisent la bibliothèque

- dans ses bâtiments (en circulant parfois entre eux)
- chez eux (prêt à comicile, en ligne)
- dans les transports...

La dualité onde corpuscule

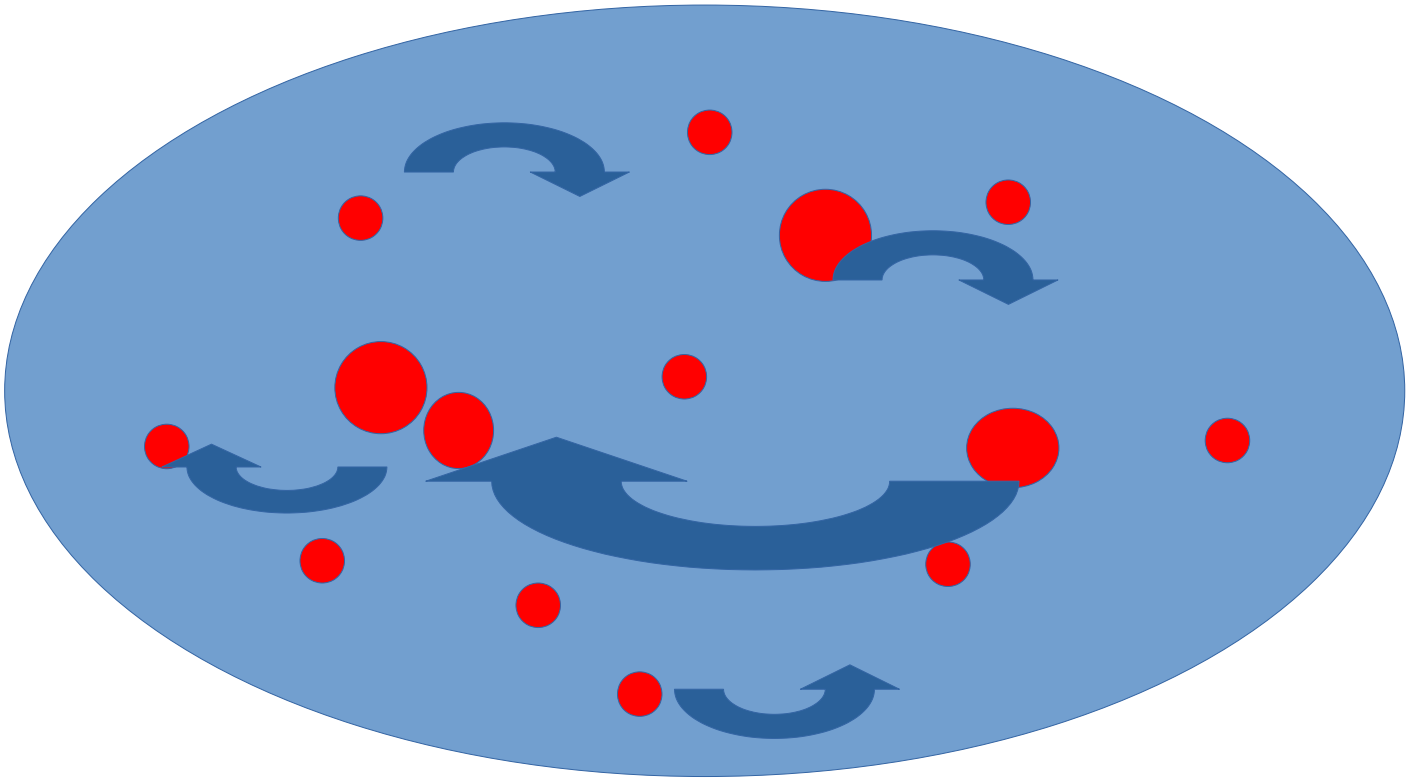

Les 2 jambes de la bibliothèque

PARALLAXE

Ce que les gens attendent des « collections ».
Les uns et les autres ou la même personne selon les moments.

La jambe gauche : la bibliothèque invisible	La jambe droite : la bibliothèque visible
Le fonds se dérobe à son regard	L'usager découvre devant ses yeux
L'usager commande	L'usager se sert directement
L'usager sait ce qu'il veut	L'usager vient fouiner
Répondre à la demande	Prescrire, promouvoir
La surprise ne sert à rien	La surprise comme épice
Permanence du stock	Renouvellement régulier
Stockage compact ou présence dispersée	Présentation aérée, attrayante
La quantité peut être infinie	Trop de quantité nuit

C'est le réseau qui permet à la bibliothèque de marcher sur ses 2 jambes.

Freins et limites

- **Il n'y a pas de périmètre parfait !**
  - On fait avec le périmètre politique en le compartimentant si nécessaire
- **Le complexe petit-gros**
  - Il est récurrent et réciproque
- **Les contact avec les services communaux**
  - Risque de perte en cas de transfert
- **Un problème de démocratie**
  - L'intercommunalité demeure un nain politique sans visibilité pour les électeur
  - Elle n'est pas le cadre dans lequel des listes se présentent devant le suffrage universel

Une découverte horizontale sidérante

- Entre voisins
- Entre urbains et ruraux
- Entre ceux du bourg et des villages
  - Souvent on ne se connaissait pas
  - Il y en a qui découvrent la brousse
- Travers classique : n'attirer que ses semblables
  - Bénévoles : par la sociabilité directe
  - Salariés : par conformité socioculturelle de l'offre
- Faut-il une tête ?
  - Et faut-il qu'il y ait une bibliothèque qui soit « la chef des bibliothèques » ?

Ne nous appelez plus bénévoles

CDG 61
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne

Bénévoles (ou collaborateur occasionnel) dans la Fonction Publique Territoriale

Des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours aux collectivités territoriales, dans un cadre normal lors de diverses activités.

Ces personnes choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public. (CE n°187649 du 31/03/1999). La notion de bénévole n'est pas définie par la réglementation. Elle résulte de la jurisprudence qui a ainsi déterminé les conditions dans lesquelles le particulier se voit reconnaitre la qualité de bénévole du service public.

DEFINITION

Le bénévole (ou le collaborateur occasionnel) est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une **contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général** soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

La jurisprudence a ainsi dégagé les conditions permettant de qualifier la collaboration occasionnelle : **le bénévole doit être intervenu de manière effective, justifiée et en sa qualité de particulier.**

Un nouveau métier ?

La coordination intercommunale

Un nouveau métier ?

Un visuel de Livre et lecture en Bretagne

Chercher la bonne échelle

Pour la gestion

Pour les services

Une meilleure utilisation de l'argent public ?

Nous avons un peu vécu les Trente glorieuses des collectivités territoriales, d'ailleurs sérieusement décalées par rapport aux Trente glorieuses économiques.

Allégorie de l'Europe avec sa corne d'abondance sur la façade d'une maison de la Grand place de Bruxelles achevée en 1699.

Une meilleure utilisation de l'argent public ?

la gazette

Le gouvernement prévoit une baisse de 0,3 % des dépenses des collectivités dès 2023

Publié le 10/08/2022 • Par Cédric Néau • dans : A la une, A la Une finances, Actu experts finances, France

Baisse-argent-finances
GAZETTE

Dans un tiré à part destiné au Parlement que la Gazette s'est procuré, le gouvernement prévoit dans le Projet de loi de finances (PLF) 2023 une baisse des dépenses en volume, c'est-à-dire hors inflation, des administrations publiques locales de 0,3 %. Les concours financiers de l'Etat devraient progresser de 0,6 % en valeur. A débattre.

La mise en réseau n'est-elle pas la manière la plus respectueuse des deniers publics de gérer et même développer la lecture publique ?
Peut-on chercher à atteindre l'égalité d'accès prônée par la loi Robert sans mise en réseau ?

De l'idéal technocratique à la réalité humaine

Théoriquement on pourrait

- faire flotter tous les documents
- ne faire dans les points de proximité que de l'accueil
- centraliser le maximum de fonctions et processus

Dans la pratique

- ça ne ferait pas sens pour les gens
- Il faut un compromis entre rationalité et faisabilité humaine

Se mettre aussi à la place des salariés et bénévoles

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Livre et lecture > Service du Livre et de la Lecture

Le rôle de l'État

Soutenir en influant

- DGD
- Plan Bibliothèques
- Contractualisation

Les bibliothèques territoriales peuvent être subventionnées par l'État

Bibliothèques | Collectivités territoriales | Culture | Dotations

Publié aujourd'hui à 10h00 - par Rédaction Weka

La dotation générale de décentralisation du ministère de la Culture cofinance les bibliothèques territoriales, à hauteur de 88 millions d'euros. Un guide du ministère de la Culture et de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture fournit toutes les clefs pour mener les projets.

En résumé

La vie des populations se déroule de façon **horizontal**ement à l'échelle de bassins de vie.

Préfigurées par les villes nouvelles des années 1970, la recomposition territoriale s'est développée de façon inexorable dans les années 2000 et 2010 par décision **vertical**e passant par la loi et les préfets sans souvent correspondre aux bassin de vie.

Elle a facilité le développement impressionnant, mais inégal territorialement et diversifié dans ses formules, de réseaux intercommunaux qui peuvent permettre de tendre vers l'égalité d'accès des populations aux services de lecture publique.

En résumé

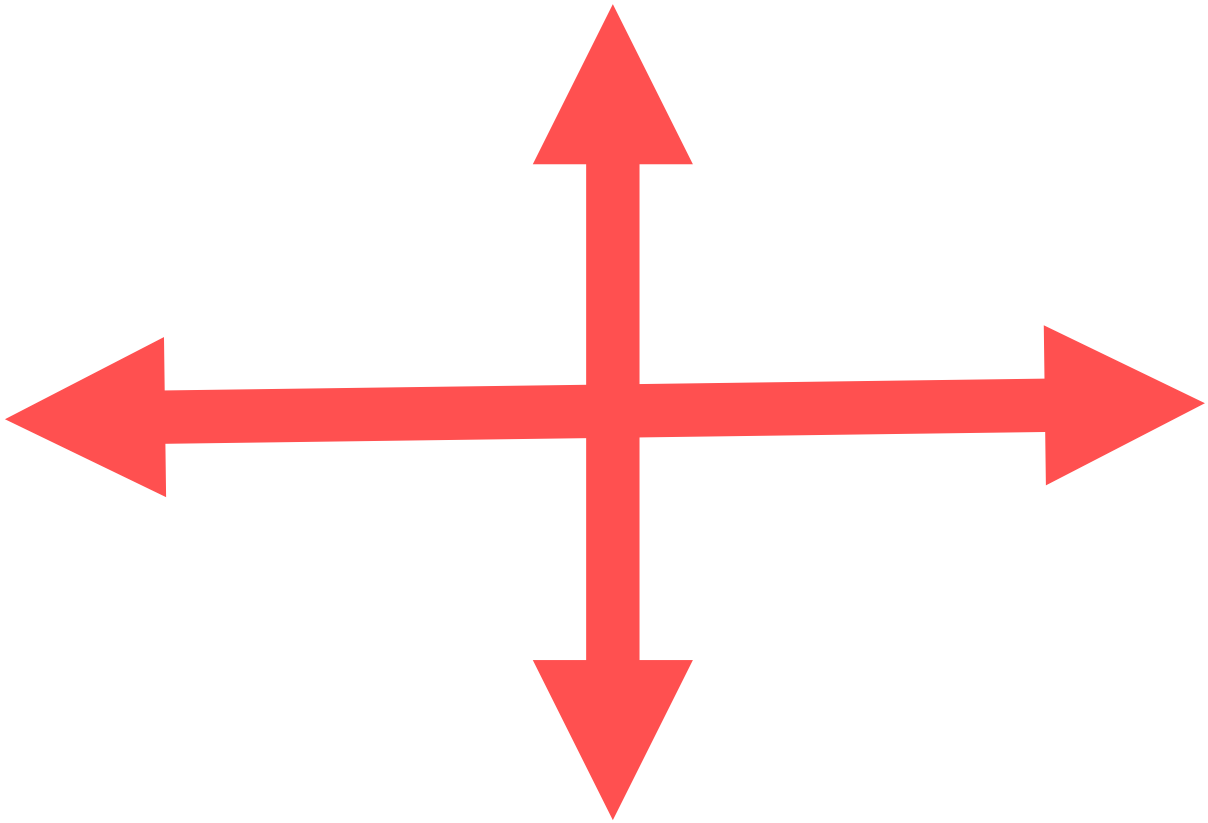

Les bibliothèques départementales

1945...

Soixante-dix-septième année. — N° 259. Le Numéro : 4 francs. Dimanche 4 Novembre 1945.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDONNANCES ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

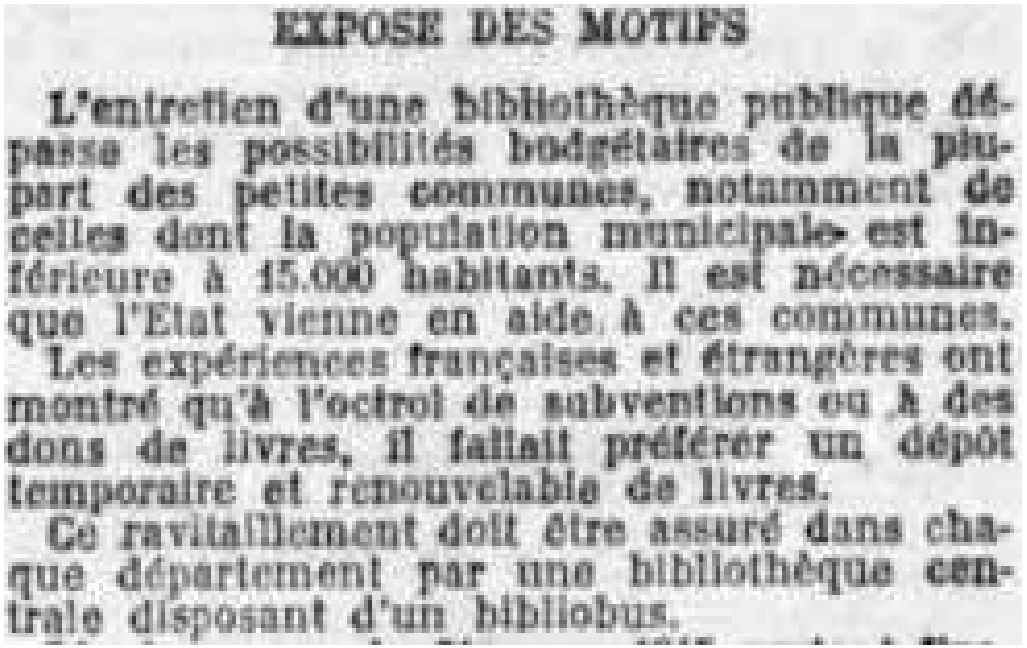

EXPOSE DES MOTIFS

L'entretien d'une bibliothèque publique dépasse les possibilités budgétaires de la plupart des petites communes, notamment de celles dont la population municipale est inférieure à 15.000 habitants. Il est nécessaire que l'Etat vienne en aide à ces communes.

Les expériences françaises et étrangères ont montré qu'à l'octroi de subventions ou à des dons de livres, il fallait préférer un dépôt temporaire et renouvelable de livres.

Ce ravitaillement doit être assuré dans chaque département par une bibliothèque centrale disposant d'un bibliobus.

L'ordonnance de 1945 créant les premières BCP.

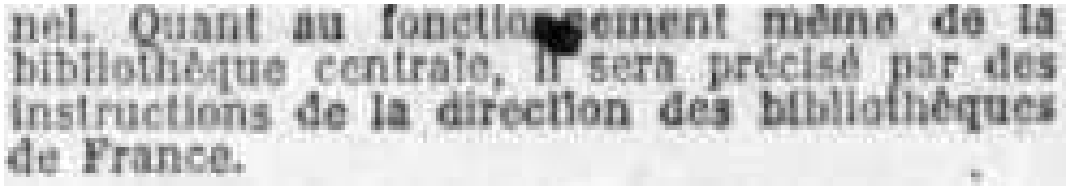

nel. Quant au fonctionnement même de la bibliothèque centrale, il sera précisé par des instructions de la direction des bibliothèques de France.

1945...

Soixante-dix-septième année. — N° 259. Le Numéro : 4 francs. Dimanche 4 Novembre 1945.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDONNANCES ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

Art. 1er. — Dans la limite des crédits inscrits au budget annuel du ministère de l'éducation nationale, le ministre désigne par arrêté les départements dans lesquels est créée une bibliothèque centrale de prêt.

Art. 2. — Le siège de la bibliothèque centrale de prêt est au chef-lieu du département ou dans une autre ville du département, désignée par le ministre.

Art. 3. — Le personnel des bibliothèques centrales de prêt comprend :

1° Un bibliothécaire directeur, un sous-bibliothécaire, un secrétaire dactylographe, fonctionnaires de l'Etat;

2° Un chauffeur auxiliaire.

L'ordonnance de 1945 créant les premières BCP.

Fait à Paris, le 2 novembre 1945.

C. DE GAULLE.

Par le Gouvernement provisoire de la République française :

Le ministre de l'éducation nationale,

RENÉ CAPITANT.

Le ministre de l'intérieur,

A. TIXIER.

L’héritage de 1945

L’Etat supplée dans les communes supposées sans moyens suffisants

Les circulaires

Le directeur des bibliothèques et de la lecture publique (jusqu'en 1975) puis le directeur du livre (ensuite) donne ses instructions aux directeurs de BCP

1952

Les écoles !

1968

Prêt direct public et dépôt. Animation.
Prêt direct scolaire au-delà du primaire.
Plafond 15 000->20 000 hab

1978

Dépôt accessible au public avec responsable dépositaire.
Désengagement de l'école. « Bibliothèques relais ».

1984

Non à la desserte scolaire.

BM/relais/dépôt. Plafond 10000 hab.

1er janvier 1986

Transfert aux départements : plus de circulaires !

Longtemps...

… on a pu reconnaître en visitant une BDP sa date de création

d'après la circulaire précédant cette création :

Desserte scolaire ?

Prêt direct ?

...

Mais pour le plafond communal d'intervention

tout le monde ou presque a maintenu les 10 000 habitants recommandés en 1984 par circulaire d'un ministère à des fonctionnaires d'État

Une accélération de la « desserte » ?

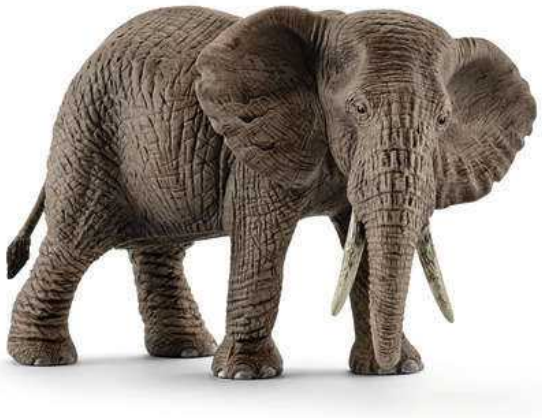

Le rythme solennel du renouvellement trimestriel voire quadrimestriel

Une accélération de la « desserte » ?

Le rythme plus agile de la navette ou de l'approvisionnement sur place, mensuel ou bimensuel ?

Une accélération de la « desserte » ?

La célérité de la navette livrant les documents réservés

La décentralisation par la FPT

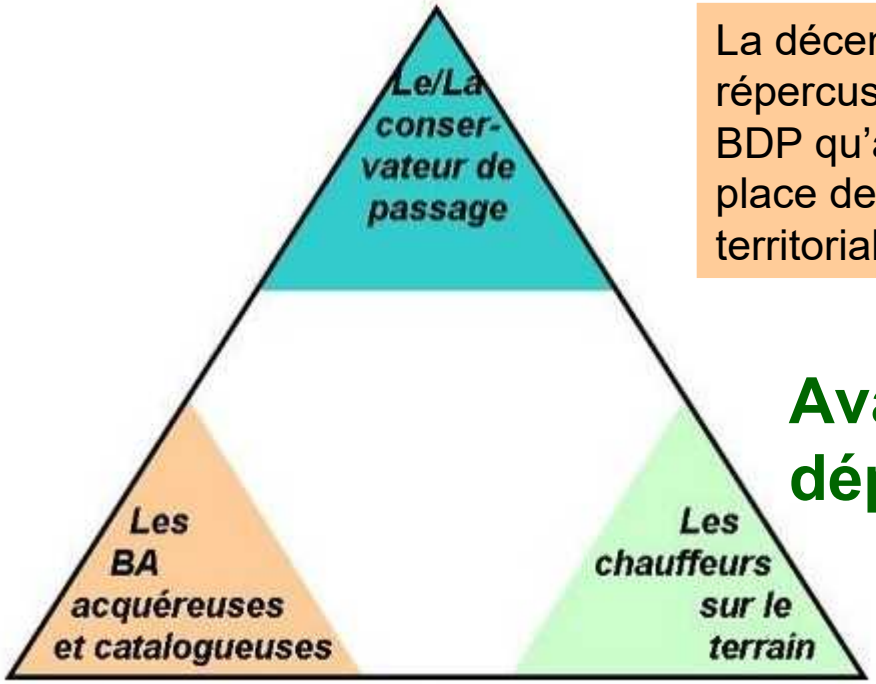

Triangle systémique des BCP

Schématisation proposée par votre serviteur aux journées de l'ADBDP de Marseille en 2006.

La décentralisation n'a eu de répercussion sur le personnel des BDP qu'à la faveur de la mise en place de la filière culturelle territoriale

Avant le transfert aux départements au 01/01/1987

Mise en place de la filière culturelle territoriale au 02/02/1992

La décentralisation par la FPT

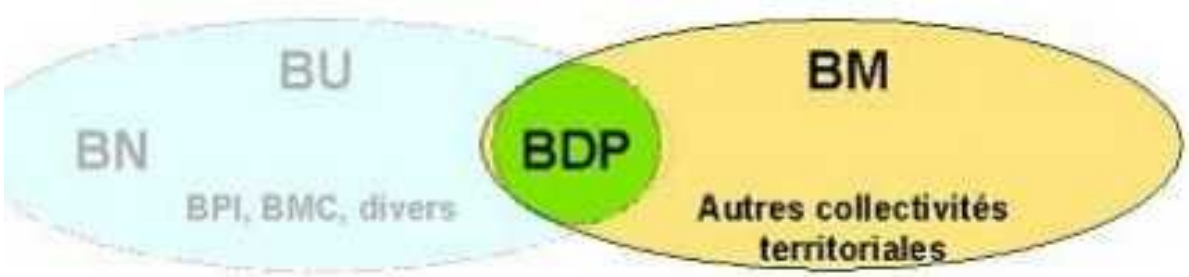

Bassins de mobilité

La « BMisation » des BDP

L'arrivée en masse de personnels venant des bibliothèques municipale à décongelé puis dissout ce triangle systémique.

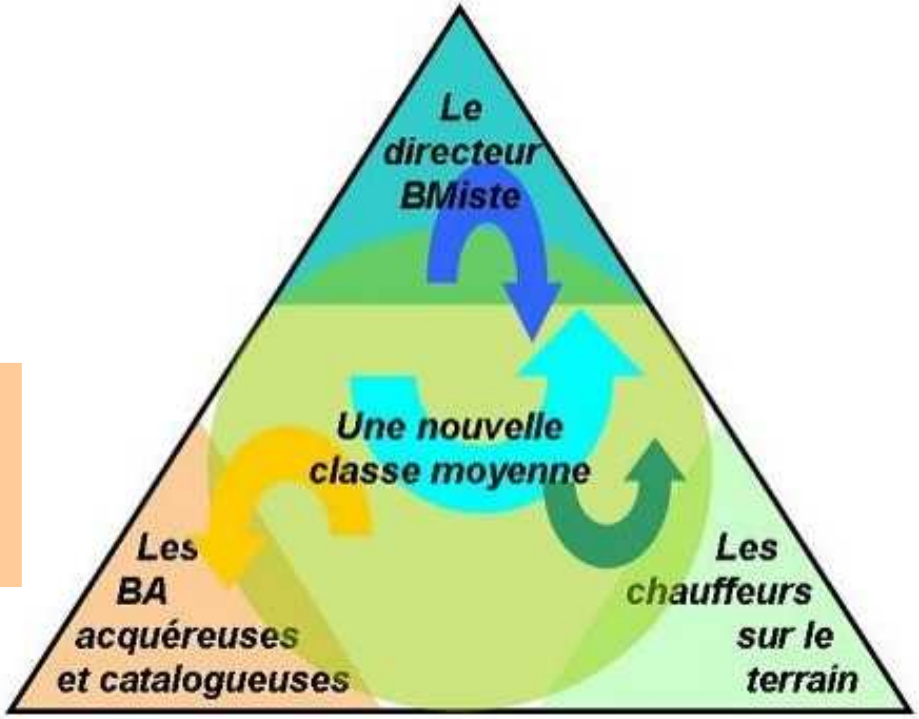

Triangle systémique des BDP

La décentralisation par la FPT

Le fait que les BDP appartiennent désormais au même bassin d'emplois que les autres bibliothèques publiques et que les personnels issus des bibliothèques municipale les ont peuplées en masse ne peut pas ne pas avoir eu des conséquences intellectuelles considérables.

La bibliothèque municipale est-elle devenue une sorte de modèle unique et impérieux, un « modèle de ville pour la campagne » ? Un aspect est incontestablement positif : il s'agit d'un modèle fort de lecture publique. Il véhicule pourtant le risque d'une normalisation excessive.

BDP & FPT : des bibliothèques décentralisées par la fonction… publique

Dominique Lahary

Intervention aux journées d'étude de l'ADBDP organisées à Marseille (Bouches-du-Rhône) du 6 au 8 novembre 2006 sous le titre ***La décentralisation et les bibliothèques de l'avenir***.

Un héritage de l'État ?

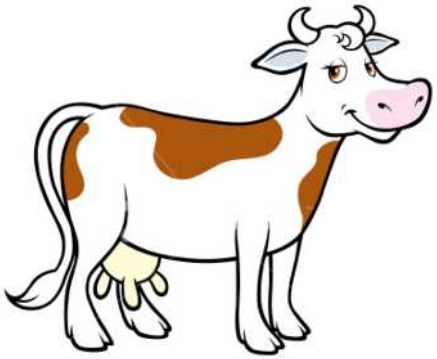

La posture bécépiste verticale héritée de l'État a largement perduré après la décentralisation avec un centre qui dessert la périphérie comme fournisseur, formateur, conseiller.

Un héritage de l'État ?

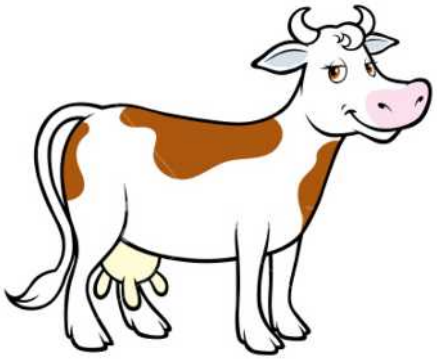

Le schéma symbolique serait plutôt celui-ci

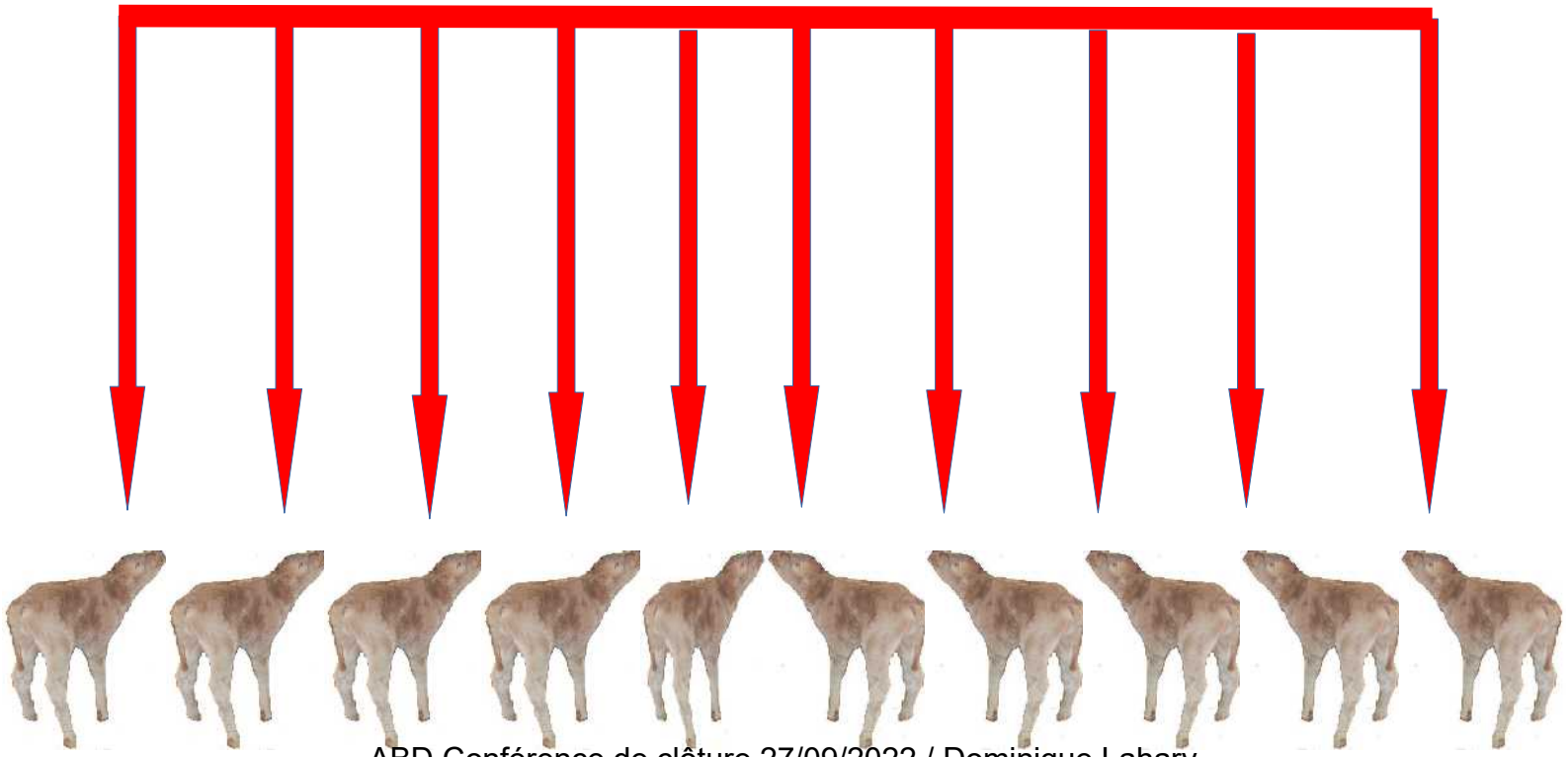

Un réseau hiérarchique

Organisant la dépendance de chaque point isolément

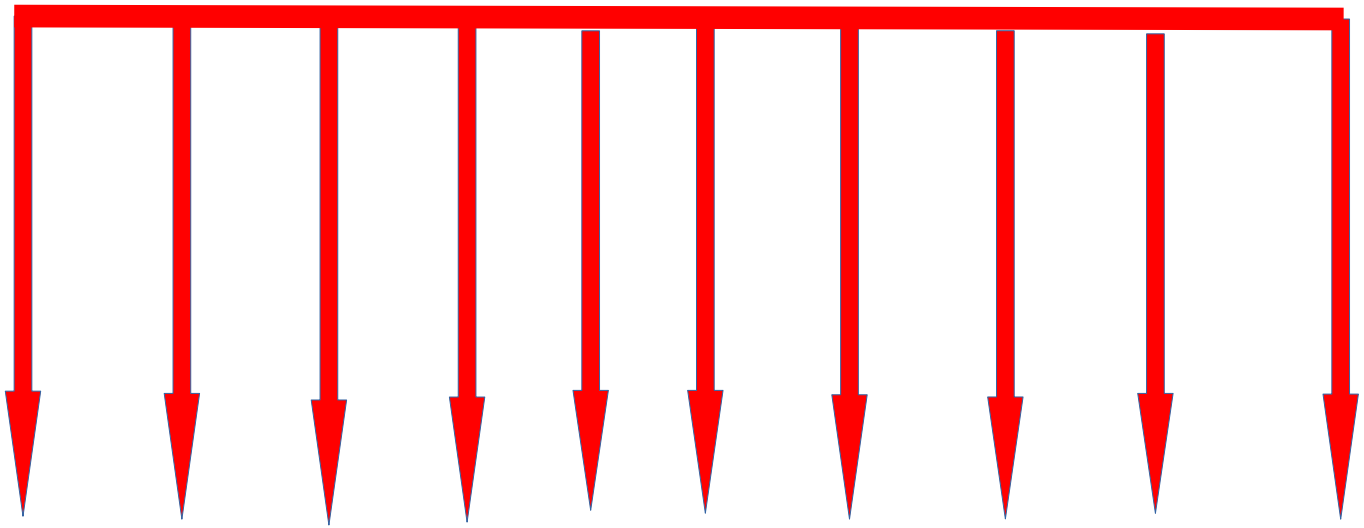

Un autre héritage de l'État ?

Le second héritage est évidemment la notion d'un réseau départemental qui exclut une partie du territoire.

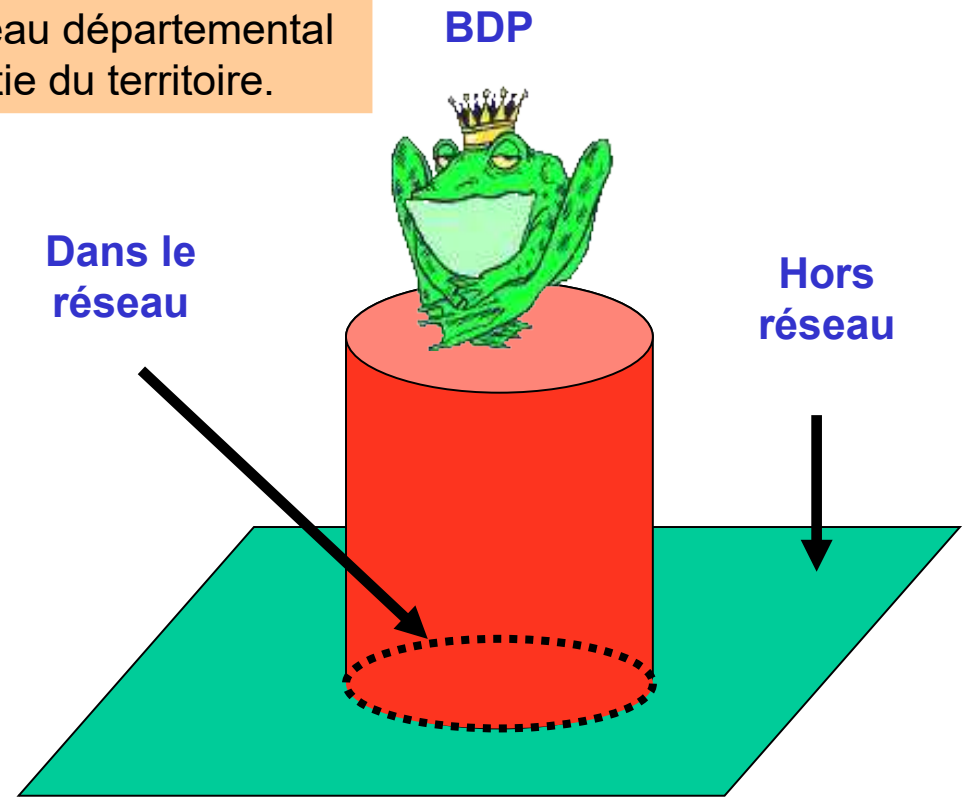

Pas de continuité territoriale dans ces deux ensembles : le réseau départemental est un territoire troué.

La prophétie de Jean Gattégno

Le regretté Jean Gattégno, grand directeur du livre de 1981 à 1989,

« D'une certaine façon, on pourrait dire que l'ambition des BCP est de disparaître au profit d'un tissu suffisamment riche, suffisamment nourri de bibliothèques municipales. »

Résumé de l'intervention de M. Jean Gattégno, directeur du Livre et de la lecture, [au congrès de l'ABF tenu à Reims], *Bulletin d'information [de l'Association des bibliothécaires français]*, n°125, 4e trimestre 1984.

La Révolution redessine le territoire

Décisions de l'Assemblée nationale

14 décembre 1789 : création des communes

22 décembre 1789 : création des départements

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Depuis 1945 la lecture publique marchait sur ces 2 jambes

Boum ! La recomposition territoriale

Communautés de communes

Communautés d'agglomération

Communautés urbaines

Métropoles

Établissements publics territoriaux

Et les départements dans tout ca ?

Boum ! La recomposition territoriale

Communautés de communes

Communautés d'agglomération

Communautés urbaines

Métropoles

Établissements publics territoriaux

Et les départements dans tout ca ?

Ils ont au moins échappé au pire

« Mon dernier objectif est d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux. Je vous propose leur suppression à l'horizon 2021. »

Déclaration de politique générale du Premier ministre, 8 avril 2014.

Un changement de paradigme ?

Il est confirmé (ce qui était vrai avant)

qu'il n'y a pas dans les institutions françaises de hiérarchie entre les types de collectivités

Les départements ?

Des partenaires des communes et des EPCI

Ne dites plus « dépositaires »

Dites « partenaires »

Un changement de paradigme ?

Favoriser l'auto-organisation locale

- par l'accompagnement

Ne pas imposer un modèle

- laisser chaque EPCI emprunter son propre chemin

Ne plus raisonner seulement par commune

- mais chaque fois que possible par EPCI

Éloge du flou

La loi NOTRe me crée un flou pas possible dans les rapports avec la BD.

un coordinateur intercommunal

Éloge du flou

La loi NOTRe me crée un flou pas possible dans les rapports avec la BD.

un coordinateur intercommunal

Pendant la crise de repositionnement, les choses bougent, c'est normal et c'est tant mieux.

Tant mieux.

moi

Un nouveau métier ?

Coordinateur de réseau

Référent de territoire

LA MUTATION DES MISSIONS DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES AU SERVICE DE LA TERRITORIALISATION

Rapport rédigé par

Nadège DERIANO, nadege.deriano@conservateur-inet.org
Flora GOUSSET, flora.gousset@conservateur-inet.org

Dates de l'enquête

Réalisée du 11/05/2020 au 19/06/2020

SYNTHESE ENQUETE

STAGE THÉMATIQUE

INET

Promotion
Toni Morrison

Un changement de paradigme ?

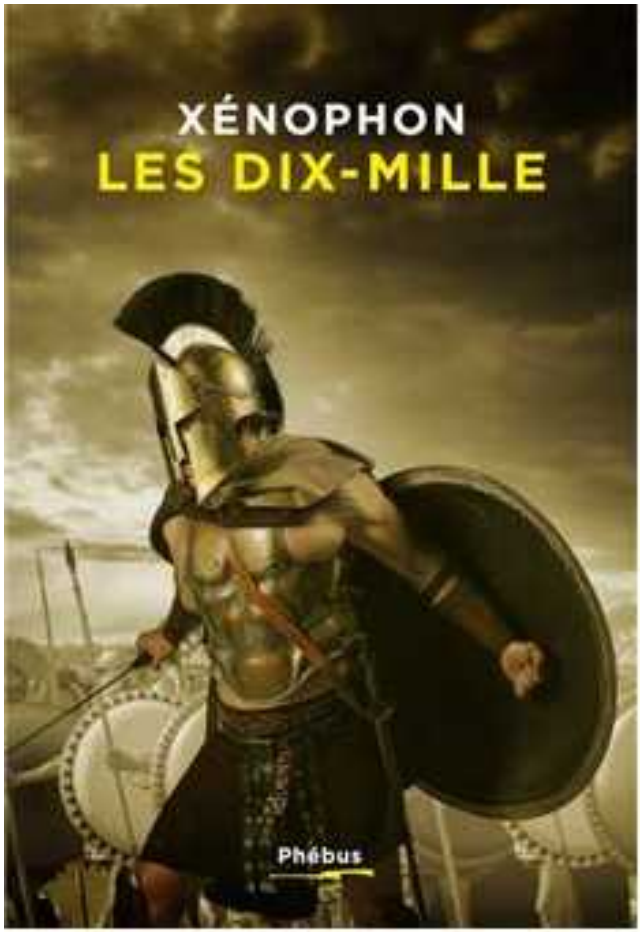

D'où vient le plafond des 10 000 habitants ?

De la circulaire Gattégno aux directeurs des BDP d'État

1945 : 15 000 hab
1968 : 20 000 hab
1985 : 10 000 hab

Quelle pertinence pour une politique départementale ?

Quelle pertinence avec la montée de l'intercommunalité ?

Adieu aux 10 000 ?

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection générale des bibliothèques

Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement

NOVEMBRE 2013

Jean-Luc Gautier-Gentès
Inspecteur général des bibliothèques
avec le concours de :
Dominique Arot,
Joëlle Claud et Thierry Grognet
Inspecteurs généraux des bibliothèques

3.4. Une évolution logique: généralisation de la fin du plafond des 10 000 habitants

Le plafond d'intervention des BCP a initialement été fixé par l'État à 15 000 habitants (1945), puis porté à 20 000 (1968), puis abaissé à 10 000 (1985).

Sauf exception, à partir de 1985, les BCP ont peu à peu cessé d'intervenir auprès des villes de plus de 10 000 habitants. Toutefois, au début des années 1990, la Direction du livre et de la lecture relève que ce désengagement est lent et contrasté selon les départements.

Or, aujourd'hui, ce plafond tend à disparaître partout et ce quel que soit l'ensemble « politico-administratif » considéré, villes de plus de 10 000 habitants ou EPCI de plus de 10 000 habitants. Les seconds ne sortent pas de la zone d'action des BDP, les premières y sont réintroduites sous d'autres formes.

Un changement pragmatique ?

Dans les réseaux intercommunaux

Poursuite du service direct si besoin

Deux réseaux ne s'excluent pas

Ils coexistent et peuvent s'interconnecter

Pour la desserte

moins il y a de points plus ils peuvent être livrés fréquemment

Mais si c'est un objectif contraignant

on peut soupçonner le département de vouloir se décharger au détriment des EPCI

La bonne échelle !

Pour quelles tâches et responsabilité le département est-il la meilleure échelle ?

Ça dépend des départements

C'est le principe de subsidiarité

Une clé de justification pour une compétence culturelle dont la loi NOTRe a proclamé quelle était partagée entre tous les types de collectivités territoriales

La place des BD dans les politiques départementales

L'aide aux communes

et aux EPCI

Les publics cibles

Personnes handicapées, collégiens...

Le rôle d'équilibre territorial

et l'égalité d'accès

La compétence culturelle partagée

dans un contexte de perte de la clause de compétence générale

Les élus territoriaux

La faible pertinence du canton

non raccord avec les périmètres d'action

L'apport de la parité

Pour avoir participé à pas mal de journées départementales, je témoigne que l'arrivée de conseillères départementales chargées de la culture s'intéressant à leur dossier, le travaillant écoutant les professionnels, a apporté de l'air frais.

ouest france

Parité femmes-hommes : dans les conseils départementaux, « l'ambiance a changé », confie une élue

Depuis 2015, on compte autant d'hommes que de femmes dans les conseils départementaux. L'ambiance a changé, les profils des élus aussi. Mais il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Une compétence « obligatoire » fragile

la gazette des communes des départements des régions

›thèques départementales de prêt face à un flou juridique

Les bibliothèques départementales de prêt face à un flou juridique

Publié le 20/02/2017 • Par Hélène Girard • dans : France

Attendu pour le printemps, le rapport que l'Institut des sciences sociales du politique (CRNS-ENS Cachan) remettra au ministère de la Culture devrait éclairer les zones d'ombre juridiques des bibliothèques. En particulier, celles des bibliothèques départementales de prêt.

« Contrairement à une idée reçue, la plus grande incertitude continue à régner contrairement le caractère obligatoire de la mise en place, de la gestion et du maintien des bibliothèques départementales. » Décembre 2021

Une compétence « obligatoire » fragile

Les bases du métier de bibliothécaire

S'inscrire 0

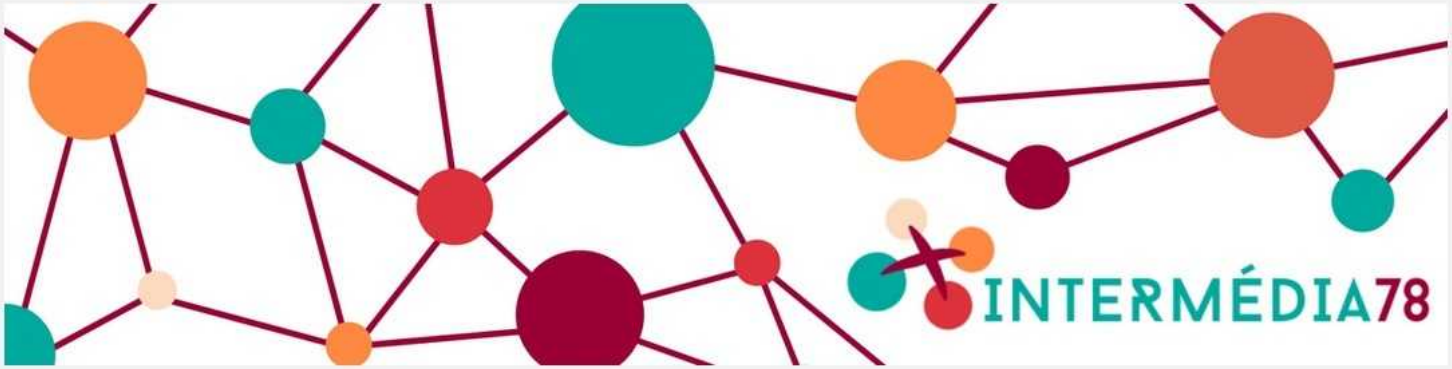

Catégorie	Formation
Date	21 novembre 2022 09:00
Téléphone	0679058863
Email	contact@intermedia78.fr

Session 1 / La gestion d'une bibliothèque
Lundi 21 novembre 2022 - 9h-17h + Stage en bibliothèque (minimum 2 jours)

Session 2 / Les publics et partenaires
Lundi 9 janvier 2023 - 9h-17h + Stage en bibliothèque (minimum 2 jours)

Session 3 / Les collections et ressources
Lundi 13 mars 2023 - 9h-17h + Stage en bibliothèque (minimum 2 jours)

Session 4/ Les actions culturelles et la valorisation
Lundi 15 mai 2023 - 9h-17h + Stage en bibliothèque (minimum 2 jours)

Pourquoi donc une association départementale de bibliothèques, qui n'entend nullement se substituer au département, est-elle conduite à proposer à l'intention de bénévoles et milieu rural une formation de base ?.

En fin la loi vint

Loi Robert du 21/12/2021

A propos des bibliothèques départementales :

Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner.

En fin la loi vint

Loi Robert du 21/12/2021

Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

1° De **renforcer la couverture territoriale en bibliothèques**, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

2° De **favoriser la mise en réseau des bibliothèques** des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

3° De **proposer des collections et des services** aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

4° De contribuer à la **formation des agents et des collaborateurs occasionnels** des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

5° D'**élaborer un schéma de développement** de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.

= bénévoles

L’organe et la fonction

Le plus sûr est de sanctuariser l’organe

Meilleure garantie pour que les fonctions perdurent

Plans et schémas : sémantique et terminologie

Circulaire 83-34 du 8 avril 1983

- Recommande des Plans départementaux de développement de la lecture publique

Depuis 1986

- Multiplication des PDLP

Loi Robert

- Obligation de schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale

On va dire que c'est la même chose

- Un projet politique avec objectifs et moyens

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Livre et lecture > Service du Livre et de la Lecture

Le rôle de l'État

Soutenir en influant

- DGD
- Plan Bibliothèques
- Contractualisation

Les bibliothèques territoriales peuvent être subventionnées par l'État

Bibliothèques | Collectivités territoriales | Culture | Dotations

Publié aujourd'hui à 10h00 - par Rédaction Weka

La dotation générale de décentralisation du ministère de la Culture cofinance les bibliothèques territoriales, à hauteur de 88 millions d'euros. Un guide du ministère de la Culture et de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture fournit toutes les clefs pour mener les projets.

Où est la lecture publique ?

État

(Région)

Département

Interco

Commune

La lecture publique s'est installée à tous les étages du millefeuille politico-administratif.

Il n'y a pas de doublon si chaque échelon se consacre à ce pour quoi il est le plus efficace… et efficient !

Dominique Lahary. *40 ans de lecture publique : un regard subjectif. BPI, 16 octobre 2017*

En résumé

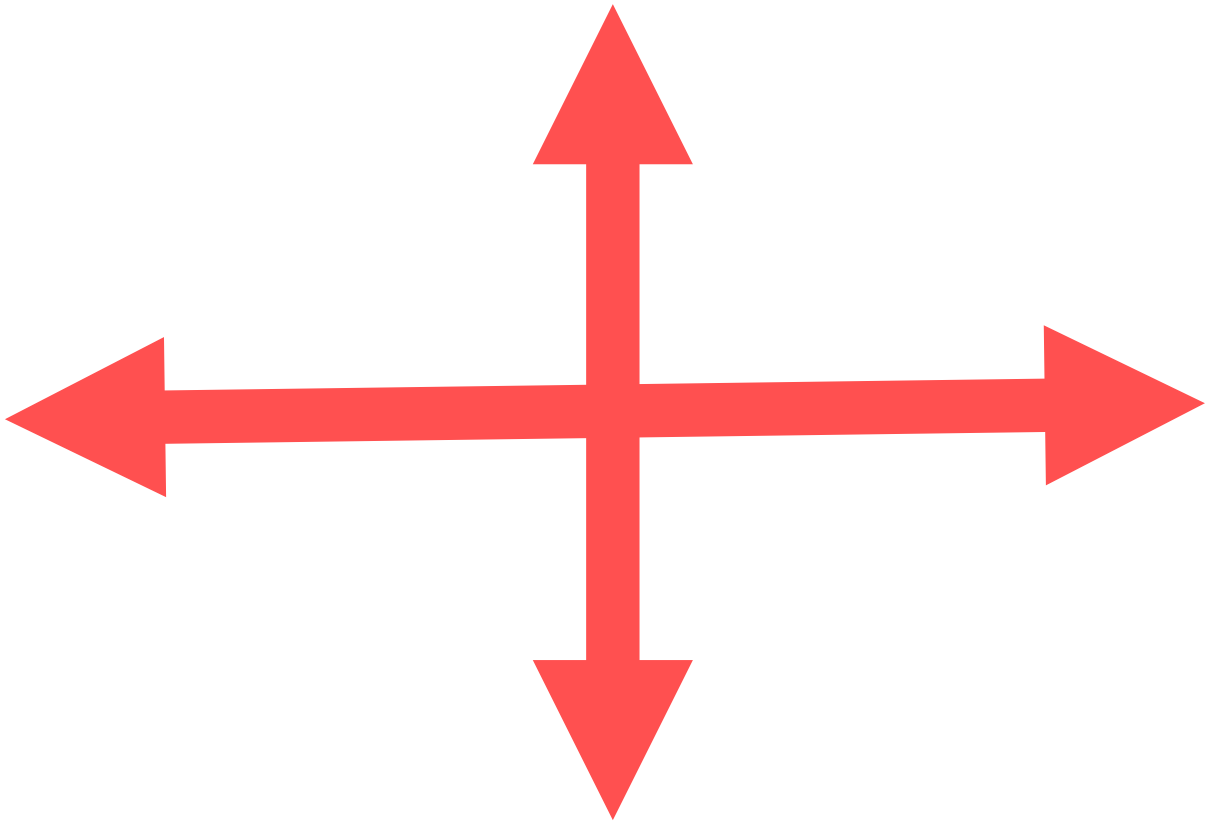

En résumé

On sera passé en 72 ans de l'action substitutive ou supplétive vers des points isolés à l'accompagnement structurant mais non unificateur de l'organisation des territoires par eux-mêmes et à la mise en œuvre d'actions et services pertinents dans une logique de subsidiarité.

Une posture **vertical**e descendante a été percutée par la montée d'une dynamique **horizontal**e. Mais de façon **vertical**e la loi a conforté les BD dans un rôle qu'elles ont chacune à réajuster dans le cadre d'une politique publique départementale.

Où allons-nous ?

Que dire de l’avenir ?

Que dire de l’avenir ?

La méthode linéaire

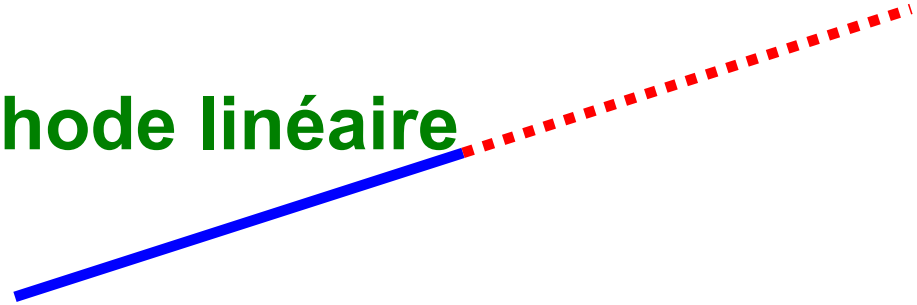

Que dire de l’avenir ?

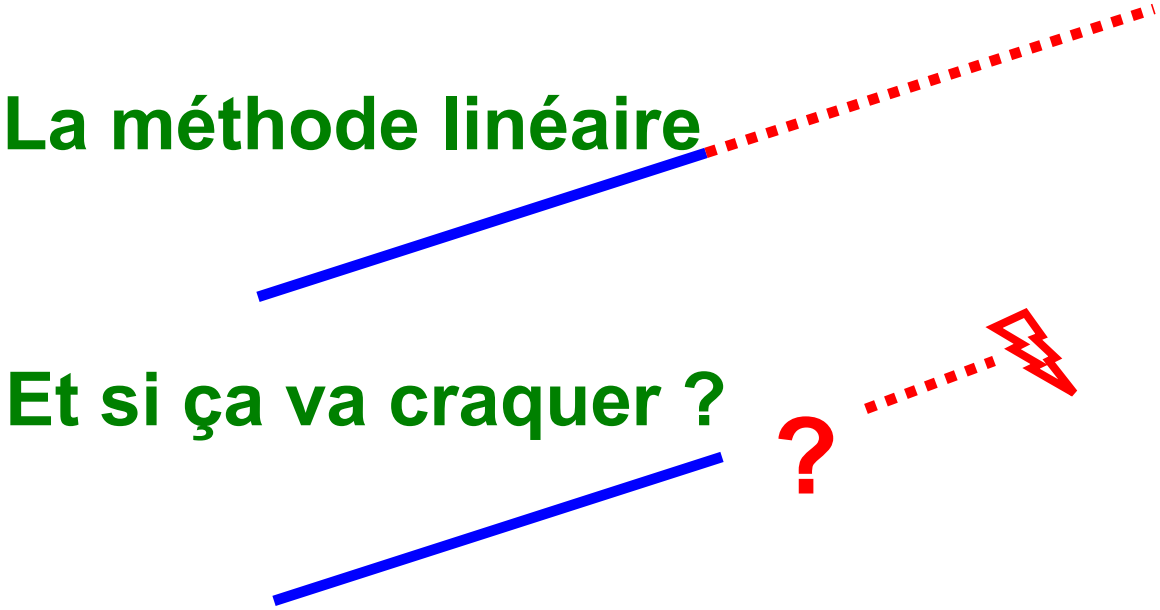

Que dire de l’avenir ?

La méthode linéaire

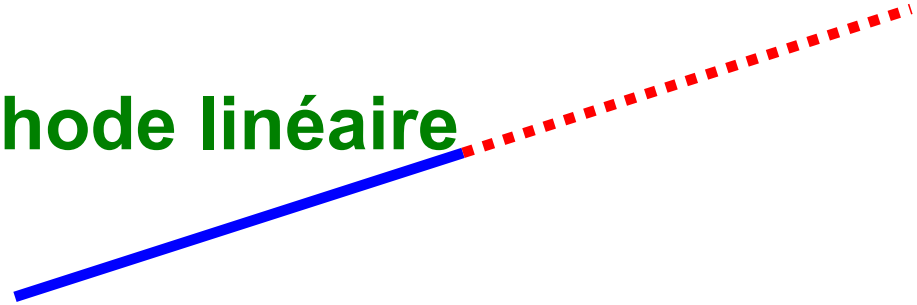

Et si ça va craquer ?

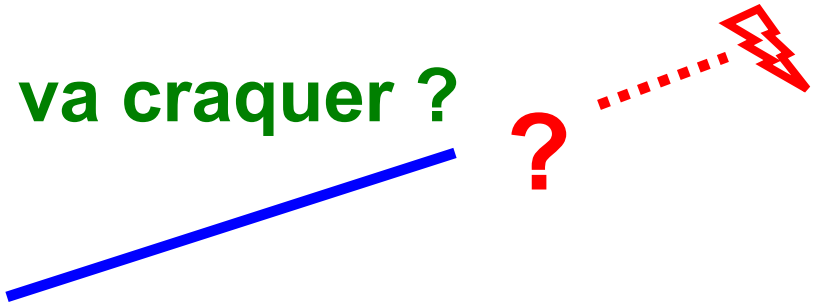

Et si a déjà craqué ?

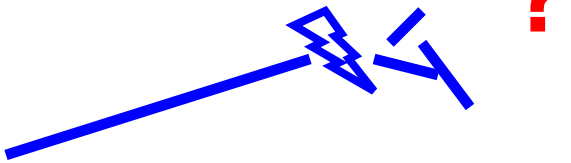

Que dire de l'avenir ?

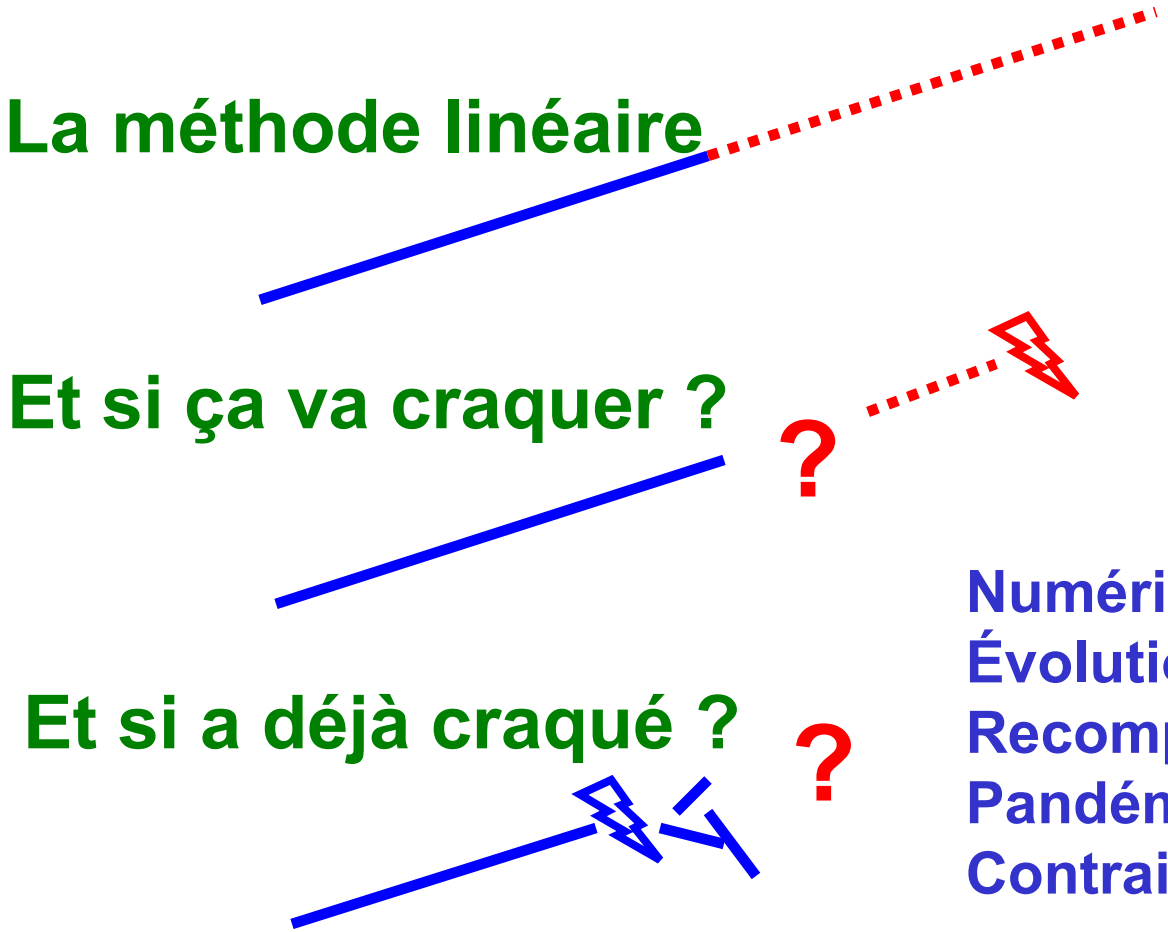

Numérique
Évolutions socio-spatiales
Recomposition territoriale
Pandémie
Contraintes financières

En résumé

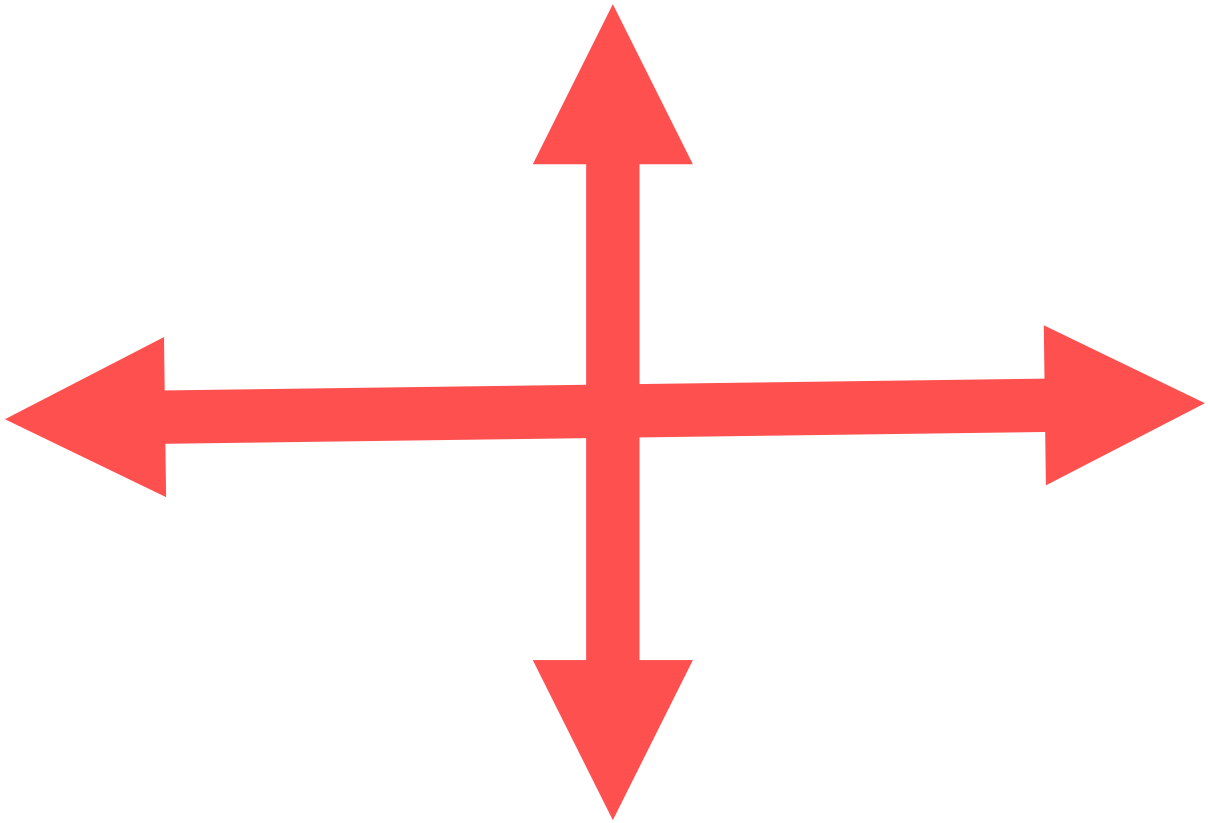

En résumé

Les bibliothèques publiques sont bousculées par des changements profonds qui concernent toute la société. Cela provoque et rend nécessaire d'importants changements d'organisation et de pratiques. Plus que jamais l'encadrement légal et la politique de l'offre se croise avec une porosité toujours plus grande avec la société telle qu'elle évolue dans toutes ses composantes et tous ses territoires.

Vous avez de la chance d'être encore en poste.

Tous mes vœux pour la suite.